



ASSEMBLÉE
RÉGIONALE
MER • ET
LITTORAL

2 juin 2026



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION DE LA SEANCE.....	3
1. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE 3	5
2. PRÉSENTATION DES PROJETS RÉGIONAUX ET DE LA FILIÈRE DES GRANULATS MARINS.....	25
3. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES RÉGIONAUX	66

INTRODUCTION DE LA SEANCE

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je vous propose, sans plus attendre, de commencer cette Assemblée Régionale Mer et Littoral. Je vais commencer par m'excuser de deux choses qui sont liées. La première, c'est de ne pas avoir pris le temps de dire bonjour à chacun d'entre vous. Je le fais maintenant collégialement. La seconde, qui est très liée, tient au fait que j'étais complètement coincée dans les bouchons, je m'excuse de mon retard. Ce qui fait que nous allons faire une introduction rapide de cette Assemblée Régionale Mer et Littoral, de manière à essayer de rattraper un petit peu ce retard pris. Je vous remercie en tout cas de votre présence. Vu les conditions de circulation, je crains que nous ayons des personnes qui arrivent, comme moi, également en retard. Merci beaucoup à Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD, adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales, ainsi qu'à Monsieur Alexandre ELY, adjoint du préfet maritime de l'Atlantique, qui coprésident avec moi cette Assemblée Régionale Mer et Littoral. Je vous redonnerai un petit peu l'ordre du jour, qui a d'ailleurs été légèrement modifié. Pour ceux qui en ont pris connaissance, vous l'aurez compris : la dernière fois que nous nous étions vus, nous avons fait une séquence de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral très tournée vers la pêche, pas que, mais très tournée vers la pêche, parce que nous avons une actualité très forte, avec des travaux collectifs importants sur ce sujet. Nous nous sommes dit que, cette fois-ci, il y avait une actualité enfin assez importante dans le monde des énergies marines renouvelables. Nous ne parlerons pas que de cela, mais nous en parlerons beaucoup. En tout cas, merci encore pour votre présence. Je vous propose de vous laisser la parole, Monsieur BOUCARD, pour introduire également cette réunion.

Jean-Sébastien BOUCARD — Adjoint à la Secrétaire générale pour les affaires régionales

Merci, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur l'adjoint du préfet maritime, Mesdames, Messieurs, bonjour. Ravi d'être là parmi vous ce matin pour notre ARML. Comme l'a dit Madame la Vice-Présidente, je vous remercie, ainsi que la Région, pour votre accueil et pour l'organisation. Nous sommes toujours très bien accueillis parmi vous, c'est très sympathique. Nous avons un ordre du jour assez conséquent, très tourné vers les énergies marines renouvelables. Nous avons eu de grandes annonces, comme nous l'avons vu depuis notre dernière séquence, avec la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie, la PPE 3, qui sera présentée par Madame la Directrice de la DREAL et qui pourra vous éclairer sur toutes les avancées de cette PPE. Il y a eu, notamment, le lancement des appels à projets liés à la PPE 3, en particulier l'AO10. Nous avons eu une VO en Vendée, une visite officielle de deux ministres, le ministre de l'Économie et la ministre de l'Énergie, qui sont venus le 2 avril pour lancer officiellement cet AO10. La Région est bien marquée au niveau national sur les énergies marines renouvelables. Comme nous le savons, dans notre économie ligérienne, c'est un point très important et un axe de développement. Pour nous, cette publication de la PPE 3 constituait un passage obligé et une grande avancée pour nous relancer vers l'avenir et rassurer la filière, puisqu'il y avait eu de nombreuses inquiétudes de la part de celle-ci, qui attendait cette publication. La filière est désormais rassurée. Elle dispose de perspectives que nous allons développer. En lien avec le Grand Port, nous avons également le sujet d'Éole, qui sera évoqué ce matin. Tous ces sujets sont liés économiquement pour nous. Ce sont de grands enjeux économiques et de développement, ainsi que pour la structuration d'une filière qui est, pour nous, essentielle. Je remercie également les travaux que nous avons menés avec la DGAC sur le sujet portuaire. C'est l'occasion pour moi de le dire officiellement, notamment sur les derniers freins que nous avons concernant les enjeux aéronautiques, en lien avec le développement du Grand Port. Voilà, l'État sera à l'accompagnement de nos développements sur les énergies marines renouvelables. Nous avons une belle séquence de travail ce matin. Merci, Madame la Vice-Présidente.

Alexandre ELY — Adjoint du Préfet maritime de l'Atlantique

Bonjour à tous. Alexandre ELY, adjoint du préfet maritime. Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Représentant de la SGAR. À tous, bonjour. Pour faire simple, et pour rester dans l'application de la consigne de Madame HUGUES, je vais m'affranchir de mes notes pour vous dire simplement quelques mots de bienvenue. Ravi d'être parmi vous. Bien sûr, la PPE 3, bien sûr, l'actualité en matière d'énergies marines renouvelables est importante et constitue une partie majeure de l'ordre du jour de cette séance. Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD vient également de souligner l'importance du volet portuaire pour ce qui concerne la région Pays de la Loire. En tant que représentant du préfet maritime de l'Atlantique, nous avons des projets portuaires. Je suis aussi attentif à l'ensemble de cette dynamique. Nous avons une actualité toute particulière avec une ouverture prochaine du parc de Yeu-Noirmoutier, qui est aussi le fruit et l'aboutissement d'un travail de concertation extrêmement fin pour pouvoir allier les différentes activités, dans un premier temps sur une zone de travaux, et maintenant sur une zone mise en exploitation, en bonne intelligence avec les acteurs préexistants. Je crois que cela est vraiment caractéristique des travaux que nous essayons de mener, avec ce type de séance d'information à votre attention, de manière complémentaire. Un dernier mot : certes, le volet énergies marines renouvelables est important, c'est la thématique de ce jour. Ces travaux s'inscrivent également dans une dynamique de façade maritime qui comporte un volet de protection de l'environnement marin. En matière d'actualité sur ce point, la préfecture maritime et les services de l'État font actuellement un effort considérable pour répondre à la demande du Gouvernement. Pour les zones les plus au large, à la limite extérieure du plateau continental et dans les grands fonds, des dispositions spécifiques de zones de protection forte pour les grands fonds marins sont en cours de définition. Ces travaux se déroulent dans les mêmes temps et selon les mêmes conditions de travail, notamment en matière de consultation des acteurs économiques et sociaux, que ceux que nous menons aujourd'hui. Juste pour conclure, je suis ravi d'être parmi vous et place aux travaux.

ASSEMBLÉE RÉGIONALE MER ET LITTORAL**DU 02 JUIN 2026****ORDRE DU JOUR**

- **PARTIE 1 : EMR : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE 3**
- **PARTIE 2 : PRÉSENTATION DES PROJETS RÉGIONAUX (GILA, EMYN, EOLE)**
- **PARTIE 3 : PRÉSENTATION DES PROGRAMMES RÉGIONAUX (FEAMPA ET TASK FORCE INTERNATIONALE ÉCONOMIE BLEUE)**

CONCLUSIONS ARML

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci beaucoup. Nous allons passer concrètement à l'ordre du jour. Je voudrais, par avance, remercier parce qu'il y a un grand nombre d'intervenants qui vont participer à cette matinée de travail. Je souhaite les remercier préalablement pour leurs interventions. Comme cela a été évoqué, nous allons prendre un premier temps pour, j'aurais tendance à dire, mettre tout le monde au même niveau d'information, parce qu'il s'est passé pas mal de choses ces dernières semaines sur le thème des énergies, avec la publication de la PPE 3 et le nouvel appel d'offres important dans le domaine des énergies marines renouvelables. L'objet, dans un premier temps, est de faire une mise à niveau afin que nous puissions partager tous ensemble. Ce qui nous intéressait, dans un second temps, et encore une fois je remercie les intervenants, c'est de reparler de certains projets très liés à cette actualité dans le domaine des énergies marines renouvelables.

Le premier, c'est GiLA, qui est porté par RTE. Le deuxième, nous en avons parlé également, c'est la finalisation du parc de Yeu-Noirmoutier, qui sera inauguré à la fin de la semaine prochaine. Nous pourrions également reparler de l'état d'avancement d'EOLÉ, puisque c'est un projet qui est crucial, pas uniquement pour le Grand Port, mais bien au-delà. Nous terminerons cette séquence très énergies marines renouvelables en faisant aussi un point. Cela faisait un moment que nous souhaitions en parler : un point rapide sur la filière des granulats marins. Nous avons ensuite prévu de faire deux points sur des programmes régionaux. Le premier était de faire un point à date sur les fonds européens pour la pêche et l'aquaculture, le FEAMPA. Malheureusement, Madame Margaux FAVRET, qui pilote le service, est souffrante. Nous ferons un point sur le FEAMPA probablement lors de la prochaine ARML, puisque nous allons être en plein remaquetage. Cela nous paraissait intéressant de faire un point sur l'état d'avancement. Nous allons également faire un petit zoom sur la Task Force internationale, qui monte sérieusement en puissance, que nous avons pu bien mettre en avant lors de Seanergy et qui sera d'ailleurs mise en avant encore une fois demain, lors de la réception d'une délégation canadienne. Notre région est active et visible à l'international, et nous souhaitions vous le donner à voir aujourd'hui. Merci par avance aux différents intervenants. Merci aussi de respecter le timing, autant que faire se peut, afin que nous puissions avoir des phases de questions de la part des participants. C'est aussi cela, l'Assemblée Régionale Mer et Littoral.

1. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE 3

PARTIE 1 : EMR : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE 3

Introduction de **CLAIRE HUGUES**

INTERVENTIONS DE :

- **ANNE BEAUVAL ET HÉLÈNE MORIN – PRÉSENTATION DE LA PPE 3 (DREAL DES PAYS DE LA LOIRE)**
- **HUGO KÜHN ET JULIETTE MOUCHET - PRÉSENTATION DU LANCEMENT DES APPELS D'OFFRE ET DU PROJET DE PARC ÉOLIEN FLOTTANT BRETAGNE SUD PENNAVEL (NEOPOLIA)**



- DÉBAT -

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Sans transition, je vous propose de passer justement à cette première partie sur la programmation pluriannuelle de l'énergie 3 et, en tout cas, sur une partie de ses conséquences. Nous l'avons beaucoup dit, la PPE 3 se finalise. Avec elle va arriver, et est en train de se finaliser également, l'AO10, qui est d'une importance cruciale pour la filière, mais aussi pour la transition environnementale de notre pays. L'objectif est d'aller sur du concret, sur les futurs parcs éoliens, dont on dit qu'ils sont loin d'ici, mais, en réalité, ils ne le sont pas et ils sont très importants pour la filière.

Pour nous présenter un petit peu toutes ces évolutions, je vais laisser la parole à Madame Anne BEAUVAL, directrice régionale de la DREAL, ainsi qu'à Madame Hélène MORIN, de la DREAL, dans un premier temps, pour nous faire cette présentation de la PPE 3 et, j'imagine, un petit mot sur l'AO10. Nous parlerons ensuite de quelques incidences, éléments liés à la suite, avec les représentants de Neopolia. Je vous laisse la parole.

Anne BEAUVAL — Directrice de la DREAL

Bonjour à toutes et tous. Je vais vous présenter la programmation pluriannuelle de l'énergie qui a été adoptée. Peut-être, pour reprendre un peu de contexte, sur le *slide* suivant, vous verrez un certain nombre de visuels.

Une stratégie nationale intégrée



La programmation pluriannuelle de l'énergie s'inscrit dans une stratégie nationale intégrée, pour laquelle je vous ai mis quelques visuels. Le premier correspond à la planification écologique, avec le plan d'action national qui a été lancé pour accélérer la transition écologique. Vous voyez ce visuel, désormais bien connu, avec les principaux axes : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver notre écosystème, mieux produire, mieux consommer, mieux se nourrir, et également s'adapter aux changements climatiques.

La PPE 3 trouve sa place dans la stratégie française énergie-climat, qui est notre feuille de route pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Cette stratégie française pour l'énergie et le climat a deux objectifs. Le premier, c'est d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le second, c'est d'adapter la France au climat futur. Quand on parle de climat futur, souvenez-vous de la semaine dernière : le futur est déjà bien présent. Il s'agit d'adapter la France aux évolutions du climat qui sont en train de se produire actuellement. Elle repose sur trois documents de planification. La stratégie nationale bas carbone, qui entame sa dernière phase de consultation. Si vous souhaitez contribuer, c'est ouvert du 5 juin au 5 juillet 2026. Elle repose également sur la PPE, j'y reviens puisque c'est l'objet de mon exposé, ainsi que sur le plan national d'adaptation aux changements climatiques, qui a également été adopté.

La programmation pluriannuelle de l'énergie



La PPE a trois objectifs. Le premier, c'est la protection de l'environnement, et en particulier, cela embarque la lutte contre le changement climatique. Le deuxième, c'est la sécurité d'approvisionnement, et ce que nous vivons depuis 2022 nous le rappelle régulièrement. La guerre en Ukraine a eu un impact, la situation dans le détroit d'Ormuz également. Le troisième objectif, c'est d'avoir des prix compétitifs et abordables et, je dirais, de permettre à notre économie, à notre société, de fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Elle repose sur quatre piliers. Deux visent la réduction de la consommation d'énergie : la sobriété et l'efficacité énergétique. Deux visent l'accélération de la production d'énergie décarbonée : les énergies renouvelables et le nucléaire. Publiée le 13 février 2026, elle fixe les orientations pour les dix prochaines années, ce qui permet aux filières industrielles d'avoir la visibilité nécessaire. Pour la première fois, la PPE embarque une régionalisation des objectifs des EMR, qui sera proposée par les comités régionaux de l'énergie.

La programmation pluriannuelle de l'énergie



- Augmenter notre consommation d'électricité pour réduire le poids des énergies fossiles
- Et ainsi, réduire nos émissions et renforcer notre souveraineté énergétique



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

J'espère que l'histogramme est visible. Il montre comment notre mix énergétique doit évoluer en fonction de la PPE. La PPE a pour objectif de nous faire consommer, au global, moins d'énergie, mais dans cette énergie, de nous faire consommer davantage d'électricité décarbonée. Vous voyez, c'est un histogramme empilé. C'est-à-dire que, globalement, nous sommes sur une base 100 à chaque fois. Nous passons, en 2023, qui est la référence, de 58 % d'énergies fossiles à 40 % en 2030, puis 29 % en 2035. Concomitamment, nous augmentons la part d'électricité, qui passe de 27 à 38 %, ainsi que la part d'énergies renouvelables hors électricité, de 15 à 32 %. Le but est d'augmenter la consommation d'électricité pour réduire le poids des énergies fossiles. Cela présente de nombreux avantages : cela réduit les émissions, cela renforce notre souveraineté énergétique, et nous en avons réellement besoin, au regard des événements géopolitiques mondiaux. Je ne vais pas tout détailler pour pouvoir respecter le timing.

Augmenter la production de toutes les énergies souveraines et décarbonées, pour réduire la dépendance aux énergies fossiles

FILIÈRES NON ÉLECTRIQUES

2035 par
rapport à 2023



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

Filière après filière, je voulais vous montrer comment la PPE trace la route pour augmenter la production de toutes les énergies souveraines et décarbonées, à la fois sur la filière non électrique et sur la filière électrique. Vous avez, à chaque fois, un encart avec la filière correspondante. Le petit chiffre en haut à droite de l'encart correspond à l'évolution en 2035 par rapport à 2023, donc sur 12 ans. Vous voyez ainsi que, pour les filières non électriques, nous sommes à x2 sur la chaleur renouvelable et de récupération, x3 sur les réseaux de chaleur, x6 sur le biométhane, par exemple.

Augmenter la production de toutes les énergies souveraines et décarbonées, pour réduire la dépendance aux énergies fossiles

FILIÈRES ÉLECTRIQUES

2035 par
rapport à 2023

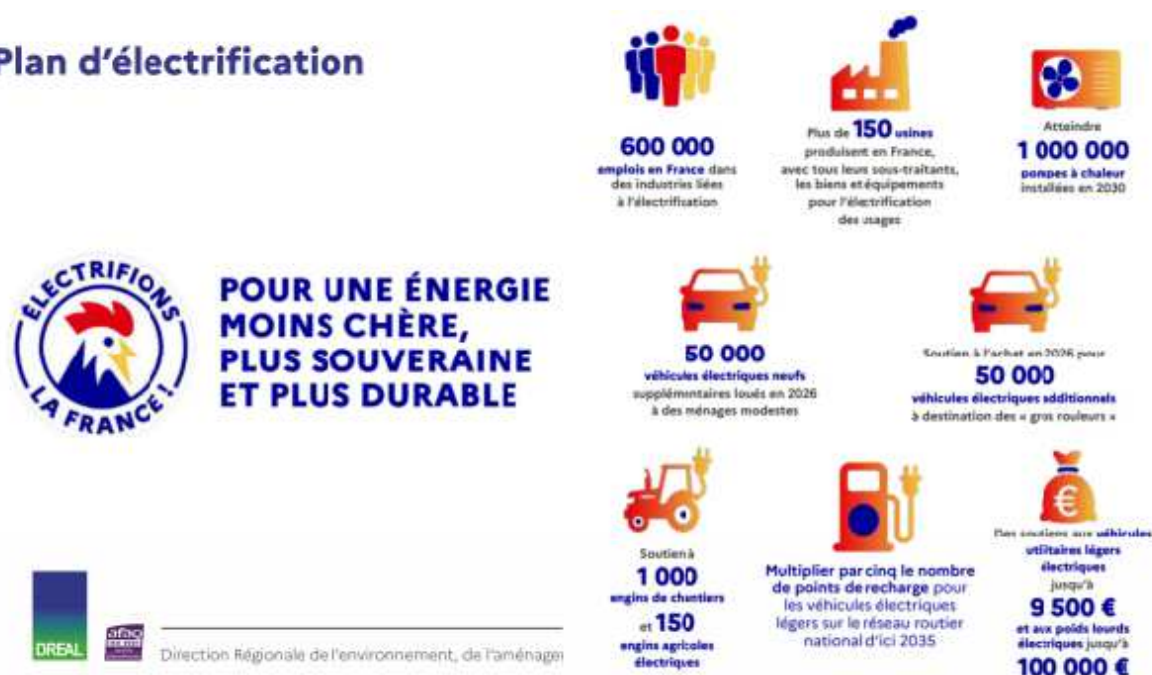


Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

Pour les filières électriques, nous avons la même évolution. Si je prends le premier, le nucléaire, l'objectif est d'atteindre, en 2035, 380 TWh par an. Pour cela, et surtout pour l'étape suivante, il s'agit de lancer

un programme de construction de six nouveaux réacteurs EPR2, et de redresser la disponibilité du parc existant. Ensuite, vous voyez l'éolien en mer, avec un objectif de 15 GW. Nous y reviendrons, je ne vais pas détailler davantage. L'éolien terrestre, avec un objectif de maintien du rythme actuel de développement, soit plus 1,3 GW par an, en privilégiant le renouvellement des parcs existants. Le photovoltaïque, avec un objectif multiplié par trois. L'hydroélectricité : ce n'est pas forcément notre région qui est en première ligne sur cette filière. Je vous ai également mis un visuel, qui est celui porté par le plan d'électrification lancé, je dirais, par le Gouvernement, pour une énergie moins chère, plus souveraine et plus durable.

Plan d'électrification



Globalement, le plan d'électrification vise à augmenter la consommation d'électricité, compte tenu des capacités de production que nous avons et de cette double ambition : décarboner notre mix énergétique en réduisant les énergies fossiles et, également, augmenter la souveraineté de notre économie et de notre pays. Vous voyez un certain nombre d'objectifs chiffrés sur le *slide*. Je ne vais pas tous les parcourir, mais cela montre les étapes et les objectifs que nous avons devant nous dans l'ensemble des segments de la société, que ce soit les mobilités, la production industrielle ou encore le logement, par exemple. Voilà pour cette introduction sur la PPE 3, nous allons passer maintenant à l'éolien en mer.

La PPE 3 confirme l'ambition sur l'éolien en mer



La PPE 3 confirme l'ambition sur l'éolien en mer, avec un objectif quantitatif qui vous a été présenté : en prenant comme référence l'année 2023, avec 0,8 gigawatt, il s'agit d'atteindre 15 gigawatts en 2035, puis 18 gigawatts en 2037, avec des paliers intermédiaires rappelés sur la slide. Ce déploiement a été voulu multifacé, conformément à la décision interministérielle de 2024. Il se traduit par le lancement des appels d'offres AO9 et AO10. Je vais laisser la parole à Madame Hélène MORIN pour nous les détailler.

Hélène MORIN — Cheffe de projet éolien en mer

Bonjour. Je vais vous parler de l'appel d'offres éolien en mer, l'AO10. Le projet de cahier des charges a été publié sur le site « Éoliennes en mer » le 14 avril 2026. Peut-être en avez-vous pris connaissance. Pour information également, la CRE a publié son avis sur ce projet de cahier des charges le 20 mai 2026. Il est disponible sur le site de la CRE si vous souhaitez consulter plus en détail ce cahier des charges, qui est un document très conséquent, ainsi que l'avis de la CRE sur le sujet. Je vais vous présenter les grands principes qui ont été retenus dans ce projet de cahier des charges.

Cahier des charges

► Grands principes retenus

- **AO simple** : pas de préqualification, ni de dialogue concurrentiel
- **Périmètre** : Fusion AO9-10 (sans Oléron 2 mais avec Oléron 1)
- **Volume** : environ 10 GW (environ 5GW pour le flottant, 5 GW pour le posé)
- **Équité territoriale** : un projet par façade a minima
- **Diversification** : 1 projet de l'AO9 + 1 projet par façade pour les autres projets
- **Tarif** : Objectif d'attribution à 100€/MWh en moyenne pondérée par la puissance des parcs



Calendrier : publication du CC au printemps et attribution entre fin 2026 et début 2027



Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire

Il y a eu, en effet, la décision ministérielle d'octobre 2024, qui planifie les zones de développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à 2050. Les zones intégrées dans ce cahier des charges sont issues de cette décision ministérielle. L'objectif est de lancer un appel d'offres de grande capacité, à hauteur de 10 gigawatts. Il s'agit du premier appel d'offres d'une telle ampleur. La répartition prévue est de 5 gigawatts pour l'éolien flottant et 5 gigawatts pour l'éolien posé.

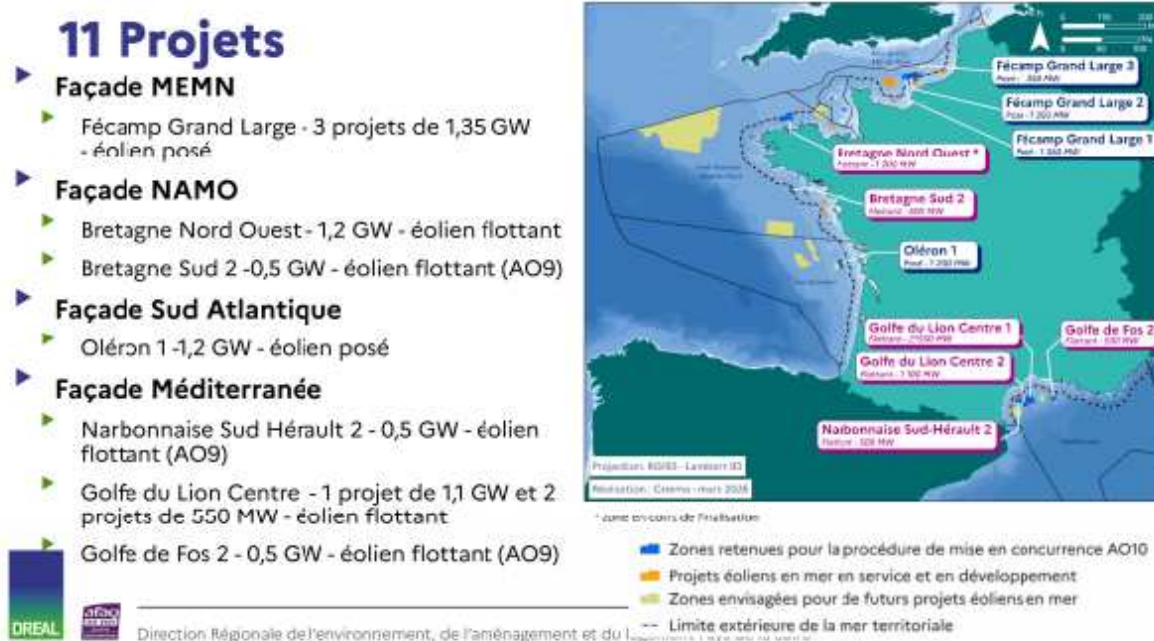
La DGEC a également décidé de fusionner l'AO9 et l'AO10. Cette décision s'inscrit dans la continuité des nombreuses réflexions déjà menées sur le cahier des charges de l'AO10. L'idée est d'intégrer ces éléments dans l'AO9, dans la mesure où les calendriers étaient très proches, mais aussi afin de faciliter la mise en œuvre d'un appel d'offres commun et, ainsi, d'accélérer le calendrier. Dans ce cadre, il s'agira d'un appel d'offres simple, contrairement aux précédents dispositifs qui reposaient sur des procédures de dialogue concurrentiel avec des phases de préqualification. Ce système ne sera pas retenu, notamment pour des raisons d'accélération du calendrier.

Je vais ensuite vous présenter les projets qui ont été retenus, mais il y a effectivement cette volonté d'assurer une équité territoriale, en retenant au minimum un projet par façade. Cela permet de développer l'ensemble du territoire et de répartir les retombées économiques entre les différentes façades. Dans les principes de ce projet de cahier des charges, figure également une logique de diversification. Concrètement, un candidat peut être attributaire d'un projet dans l'AO9 et d'un autre dans l'AO10, dans la limite d'un projet par façade. L'objectif est aussi de mieux répartir les risques, afin d'éviter qu'un même porteur de projet ne concentre un nombre trop important de projets sur une seule façade. En cas de difficulté sur cette façade, cela pourrait compromettre l'ensemble des projets concernés. Il y a une volonté affirmée de diversification et de maîtrise des risques.

Le point qui avait également fait l'objet de nombreuses discussions concerne le tarif. Dans ce projet de cahier des charges, un objectif d'attribution de 100 euros par mégawattheure est fixé. Cet objectif s'entend en moyenne pondérée, à l'échelle de l'ensemble des parcs, et pondérée par leur puissance respective. Ainsi, dans la manière dont seront instruites les offres — celles-ci étant remises

simultanément —, il y aura cette volonté d'atteindre cet objectif tarifaire dans l'attribution globale des parcs qui sera réalisée.

L'objectif de la DGECC est de parvenir à une publication du cahier des charges, c'est-à-dire du cahier des charges officiel. À ce stade, nous étions encore sur un projet de cahier des charges. L'avis de la CRE, remis le 20 mai, est en cours d'analyse. Le cahier des charges sera donc modifié afin de prendre en compte cet avis. Une publication officielle du cahier des charges interviendra ensuite. Le délai débutera alors pour les candidats, afin qu'ils puissent constituer leur offre. L'objectif est d'aboutir à une attribution entre la fin de l'année 2026 et le début de l'année 2027. Il s'agit d'une fourchette assez large, mais qui traduit néanmoins la volonté de maintenir un calendrier resserré.



C'est également visible sur le site « Éoliennes en mer », si vous souhaitez consulter ces éléments plus en détail. Dans ce projet de cahier des charges, 11 projets sont identifiés. Il s'agit des zones pour lesquelles nous souhaitons que l'AO10 se concrétise. En façade Manche Est — Mer du Nord, trois projets sont prévus, situés à proximité les uns des autres : Fécamp Grand Large 1, 2 et 3. Il s'agit de projets en éolien posé, avec des capacités mentionnées sur la carte. En façade NAMO, c'est-à-dire Nord Atlantique – Manche Ouest, un projet est prévu en Bretagne Nord-Ouest, en éolien flottant, compte tenu des caractéristiques bathymétriques de la zone. En Bretagne Sud 2, il s'agit d'un projet relevant de l'AO9 : c'est l'extension du premier parc attribué à Pennavel. En façade Sud-Atlantique, le projet Oléron 1 est réintroduit. Initialement prévu dans l'AO7, il n'avait pas trouvé de candidat. Il est intégré à l'AO10 et sera réalisé en éolien posé. En façade Méditerranée, quatre projets sont identifiés, principalement en éolien flottant. Une partie correspond à des projets déjà intégrés dans l'AO9. Ces projets sont toutefois plus éloignés en termes de calendrier. Il y a une répartition équilibrée sur l'ensemble des façades, combinant éolien posé et éolien flottant. Nous attendons désormais la publication du cahier des charges officiel. Les équipes de la DGECC travaillent activement sur ce sujet.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je vous propose de passer à la deuxième phase de cette première partie, avant d'ouvrir les échanges, questions ou remarques. Je vais inviter Monsieur Hugo KÜHN et Madame Juliette MOUCHET, de la section EMR du *cluster* Neopolia. L'objectif est de nous présenter la préparation de nos entreprises aux projets tels qu'ils se dessinent aujourd'hui, et peut-être également de nous expliquer comment les choses avancent, ou commencent à se concrétiser, avec Pennavel, qui est en phase de démarrage de projet. Merci pour vos interventions. Nous prendrons ensuite les questions ou les remarques.



Hugo KÜHN — Vice-président du cluster énergie marine renouvelable chez Neopolia

Bonjour à tous et à toutes. Merci beaucoup pour l'invitation. Je vous remercie également, la DREAL, d'avoir présenté cette PPE 3 de la filière, attendue depuis longtemps. Je suis Hugo KÜHN, vice-président du *cluster* Énergie Marine Renouvelable chez Neopolia. Je suis accompagné de Madame Juliette MOUCHET, responsable du *cluster*. Notre objectif aujourd'hui est simple : montrer comment le territoire, et notamment Neopolia, accompagne les entreprises locales afin de faire face à ces projets. On pourrait se dire — Claire HUGUES l'a mentionné tout à l'heure — que ces projets sont loin des côtes. Mais en réalité, ils ne le sont pas, car toute la filière industrielle est déjà présente dans les Pays de la Loire et sera mobilisée pour ces projets, qu'ils soient situés en Normandie, sur la façade atlantique ou en Méditerranée. Je remercie encore une fois la DREAL d'avoir apporté ces éléments de contexte. Comment peut-on transformer ces objectifs nationaux en opportunités concrètes pour les PME, les TPE et les ETI du territoire ?

neo polia
NEOPOLIA

PREPARER NOS ENTREPRISES AUX FUTURS APPELS D'OFFRES

- Un réseau dédié aux TPE, PME et ETI industrielles du territoire pour faciliter l'accès aux marchés
- Une stratégie définie par filière par les membres et pour les membres
- Un travail de mise en valeur des compétences des membres par les offres multi-expertises et événements
- Une vision long terme auprès des grands donneurs d'ordres
- Un outil SAS à disposition des membres pour faciliter la contractualisation

Je vous laisserai lire le *slide*, je ne vais pas le détailler point par point. Neopolia est un réseau d'entreprises implanté dans les Pays de la Loire. Quelques chiffres clés seront présentés par la suite. L'objectif est véritablement de permettre un travail collectif afin d'accéder à des marchés auxquels des PME, des TPE ou des ETI seules ne pourraient pas prétendre. En particulier sur l'éolien *offshore*, où... j'ose espérer que la plupart d'entre vous ont pu visiter les parcs éoliens que nous avons la chance d'accueillir aujourd'hui au large de nos côtes. Ce sont des projets d'envergure, qui nécessitent une planification à long terme. Nous l'avons constaté avec les précédents appels d'offres : il s'agit de projets qui s'inscrivent sur plusieurs décennies.

Dans ce contexte, une TPE seule ne dispose pas nécessairement de la visibilité suffisante pour se projeter sur 15 ans en se disant qu'elle pourra prétendre à un marché. Neopolia se positionne sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'un parc éolien, avec l'ambition de valoriser les savoir-faire locaux et des entreprises véritablement ancrées sur le territoire — au bord de l'eau, si je puis dire —, en s'inscrivant dans une vision de long terme. Nous disposons également d'outils, que Madame Juliette MOUCHET pourra vous présenter tout à l'heure, afin de vous montrer concrètement comment les entreprises sont intégrées dans ces grands objectifs nationaux.

neopolia **PRESENTATION DE NEOPOLIA**
 Un réseau dédié aux TPE, PME et ETI du territoire pour faciliter leur accès aux marchés

MISSIONS DE NEOPOLIA

Un réseau mobilisé pour préserver et développer l'activité industrielle en Pays de la Loire



Construire et vendre
des offres multi-expertises

*Réussir à plusieurs,
ce que l'on ne peut pas réaliser seul*



Faciliter la diversification
de nos entreprises membres

*Créer du lien
pour créer de la valeur*



Soutenir et agir pour le
développement de nouvelles filières
industrielles en Pays de la Loire

EXEMPLES DE REALISATIONS



Loire Princess - CROISI EUROPE



Pré-assemblage des Nacelles HalladeX - GENERAL ELECTRIC



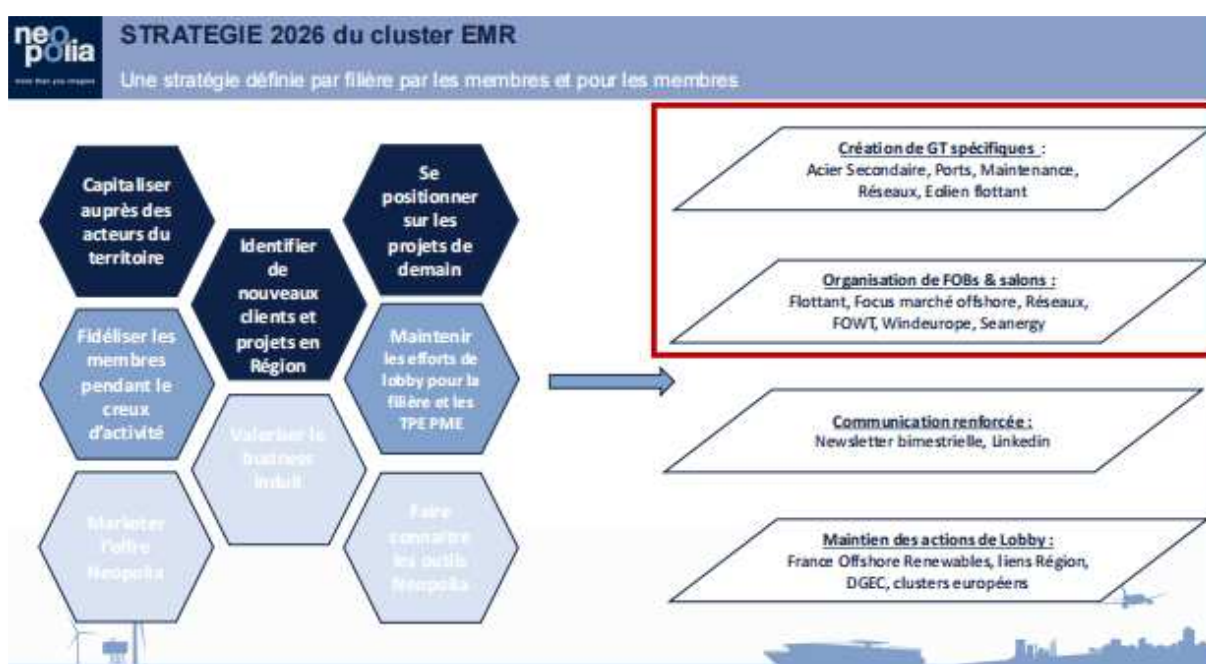
Carré consommation - TGV Océane ALSTOM

Je le disais à l'instant : il s'agit d'un réseau mobilisé pour préserver et développer l'activité industrielle en Pays de la Loire. Cela peut paraître ambitieux, mais concrètement, Neopolia œuvre dans ce sens depuis plus d'une vingtaine d'années, sur de nombreux marchés. Une *slide* suivante précisera d'ailleurs les différents secteurs sur lesquels nous intervenons. Encore une fois, l'objectif est de développer des offres multiexpertises. Quelques illustrations de réalisations portées par les membres de Neopolia sont également présentées.

Dans le cas des EMR, nous avons notamment l'exemple de l'assemblage des nacelles éoliennes, réalisé dans l'usine de Montoir-de-Bretagne, sur le site de General Electric Vernova. Cela illustre bien la notion de diversification. En effet, de nombreuses entreprises ne sont pas ce que l'on appelle des « *pure players* » des EMR. Ce sont des entreprises qui se tournent vers les EMR comme relais de diversification et de croissance. L'objectif est de les accompagner, en faisant également de la pédagogie : d'accord, mais comment adapter leur activité pour intégrer le secteur des EMR ? Il s'agit d'un marché dans lequel la valeur se crée collectivement. Comme je l'ai indiqué, ce sont des projets où l'on n'intervient que très rarement seul sur l'ensemble de la chaîne. Même les développeurs s'appuient sur de la sous-traitance, avec des entreprises de rang 1, puis de rang 2, 3, voire 4. Vous imaginez ensuite la cascade de valeur que cela peut générer sur les territoires.



Quelques chiffres clés. Aujourd'hui, Neopolia, c'est 200 entreprises en Pays de la Loire et 200 millions d'euros de chiffre d'affaires collaboratif. Il s'agit d'un chiffre d'affaires généré soit grâce aux collaborations entre les membres de Neopolia, soit via Neopolia lui-même. Madame Juliette MOUCHET apportera des précisions à ce sujet tout à l'heure. Le réseau représente également 150 expertises, réparties sur huit marchés différents. On observe notamment des synergies liées à la diversification entre les entreprises du *cluster* maritime et celles du *cluster* EMR, par exemple autour des armateurs. La valeur est captée localement. C'est une véritable fierté de démontrer que, notamment sur le parc éolien en mer de Saint-Nazaire, une expertise complète a pu se structurer à l'occasion de ce premier projet. Cette expertise a ensuite été capitalisée et transférée vers le parc éolien en mer des Îles d'Yeu et de Noirmoutier, qui entrera en service très prochainement. Comment parvenons-nous à ces résultats ? Nous mettons en place une stratégie.



Notre réseau n'est pas uniquement un réseau destiné à se connaître entre nous, c'est avant tout un réseau à vocation économique, il faut le dire simplement. Dans ce cadre, nous déployons une stratégie structurée. Je ne vais pas en retracer l'historique ni en détailler chaque point. L'essentiel à retenir se situe dans les éléments encadrés en rouge. Nous avons la chance de compter, en Pays de la Loire, de grands acteurs industriels. Nous avons également la chance d'être une région phare en France en matière de chiffre d'affaires, d'emplois et d'activité sur ce secteur. La région demeure aujourd'hui encore un fer de lance de cette industrie. Notre objectif est de maintenir ces compétences, en anticipant les futurs appels d'offres qui vont être lancés — comme cela a été évoqué, avec des remises d'offres attendues fin 2026, début 2027 — afin de permettre aux entreprises des Pays de la Loire de se positionner, de participer et de se faire connaître.


STRATEGIE NEOPOLIA EMR
 Un travail de mise en valeur des compétences des membres par les offres multi-expertises et événements

NEOPOLIA TURNING SUPPLY CHAIN INTO KEY PERFORMANCE

Delivering fully integrated industrial value chain for **secondary steel structures**:
boatlandings, platforms, walkways, access ladders, 2 tubes, support structures, etc...

1 ENGINEER

- Industrial engineering capabilities ensuring performance, safety and compliance

2 FABRICATE

- Manufacturing excellence from 100kg to 100 tonnes
- Welding
- Mechanical structure

3 INTEGRATE

- Complete assembly and quality assurance
- Material & electrical assembly
- Piping
- Painting
- Non-destructive inspection

4 CERTIFY

- Quality and compliance at every stage
- Inspection
- ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001
- Environmental responsibility

5 DELIVER

- Delivered projects from conception to after
- Packaging
- Heavy transport
- Logistics
- Port management

6 MAINTAIN

- Aftercare services including long term performance
- Repair work
- International & industrial events
- Regulatory compliance

QUALITY
EN ISO 9001 ISO 14001 ISO 45001

+ 30 LOCAL COMPANIES
ENGAGED ON THE WHOLE
SECONDARY STEEL VALUE CHAIN

EVENEMENTS 2025

7 Salons

- 1 Pavillon (Seenergy)
- 2 Partenariats (Chenier BSB ; Colas en national France Renouvelables)
- 2 Stand commun FOR (Général WindEurope, Shipping Days)

5 Focus on business

- 7 Donneurs d'ordres intervenus (EDF Power Solutions ; Chantiers de l'Atlantique ; Penaval ; ENVI ; EndiW Valence Offshore ; Navantia ; SORE)
- 61 Membres participants




OUTILS NEOPOLIA
 Un partenaire opérant sur le long terme au bénéfice de ses membres et proposant un outil de contractualisation

Cela passe notamment par l'organisation d'événements. Nous avons, par exemple, le dispositif Seenergy, qui s'est tenu il y a deux semaines, avec l'organisation de *Focus on Business*. Il s'agit de rendez-vous privilégiés, au cours desquels nous invitons des acheteurs de grands donneurs d'ordres à rencontrer les entreprises locales. Nous organisons également des groupes de travail, au sein desquels les membres élaborent collectivement des offres afin de répondre à des besoins identifiés. Par exemple, cela peut concerner de l'acier secondaire destiné aux fondations flottantes pour les parcs éoliens. Madame Juliette MOUCHET y reviendra juste après. L'objectif est de capitaliser sur ces démarches. Nous entendons souvent dire qu'il y a un creux de charge. En Pays de la Loire, il n'y aura pas de nouveaux parcs éoliens en construction à court terme, il faut le reconnaître. Néanmoins, les entreprises sont résilientes et disposent d'une réelle capacité d'adaptation. Il existe des opportunités à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'enjeu est aussi de projeter le savoir-faire des Pays de la Loire vers d'autres projets. Cela a été clairement illustré dans la PPE 3 : de nombreux projets vont nécessiter la mobilisation de l'ensemble des acteurs, car aucun territoire ne pourra, à lui seul, tout réaliser. Je vais maintenant laisser la parole à

Madame Juliette MOUCHET, qui va vous présenter les outils concrets mis en place par Neopolia pour mettre en œuvre cette stratégie.

Juliette MOUCHET – Responsable du cluster Éolien offshore et EMR chez Neopolia

Merci, Hugo. Comme cela a été présenté, l'objectif de Neopolia est d'accompagner les entreprises sur la filière et sur les marchés. Pour cela, nous nous réunissons, nous échangeons et nous identifions les synergies que nous pouvons créer entre les différentes entreprises. C'est notamment l'exemple de l'offre d'acier secondaire qui a été développée, présentée sur la plaquette située à gauche de l'écran. Plus d'une trentaine d'entreprises se sont réunies et ont travaillé ensemble afin de déterminer comment adresser ce marché. Nous avons constaté que nous disposions, sur le territoire, des compétences nécessaires pour couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur de ces aciers secondaires. Les « aciers secondaires » correspondent aux éléments visibles en jaune sur l'image : les *boat landings*, les plateformes d'accès, ainsi que les passerelles.

L'objectif est de proposer une solution clé en main, en considérant que, de l'ingénierie jusqu'à la fabrication, l'installation, la maintenance et même le recyclage, nous sommes capables, avec les entreprises du territoire, de répondre à un besoin global et complet. Il s'agit d'un premier levier pour mettre en valeur les expertises des membres du réseau. Ces compétences sont présentées aux différents donneurs d'ordre dès les premières phases, afin qu'elles puissent être intégrées le plus en amont possible dans leur schéma industriel. Un autre levier de valorisation des expertises repose sur les événements, comme l'a indiqué Monsieur Hugo KÜHN : salons, « *Focus on Business* ». L'objectif est de favoriser la mise en relation entre les entreprises du réseau et les différents donneurs d'ordre de la filière.

Quelques réalisations de l'an passé. Nous disposons parfois de pavillons dédiés Neopolia. Cette année, nous avons eu la chance d'être accueillis sur le pavillon régional lors du salon Seanergy, ce qui a permis de créer une forte dynamique ainsi que de nombreuses opportunités industrielles. Parmi les autres outils que nous mettons en place figurent les conventions de partenariat avec les développeurs. Celles-ci interviennent généralement une fois le lauréat désigné. Nous mettons en place une convention de partenariat afin d'instaurer des échanges réguliers, d'organiser des événements et de construire une relation de proximité avec les porteurs de projets. L'objectif est qu'ils puissent identifier clairement les entreprises susceptibles d'intervenir sur leurs projets. Il s'agit d'un travail de long terme, engagé dès la désignation du lauréat et qui se poursuit sur toute la phase de construction, puis sur la phase de maintenance. Pour les parcs actuellement en service au large de nos côtes, cette phase de maintenance s'étend sur environ 25 ans. C'est un travail de fond, inscrit dans la durée.

OUTILS NEOPOLIA

Un partenaire opérant sur le long terme au bénéfice de ses membres et proposant un outil de contractualisation

Conventions de partenariat avec les exploitants du territoire

Charte contenu local candidats aux appels d'offres

Contrats cadres et référencement chez les grands donneurs d'ordre du marché

Une organisation structurée et certifiée

Un peu plus en amont, en phase d'appel d'offres, nous travaillons avec les autres *clusters* régionaux sous la marque *France Offshore Renewables*. Auprès des candidats, nous avons créé une charte d'engagement de contenu local, que nous faisons signer par les différents candidats afin de nous assurer qu'ils respectent, ou du moins qu'ils tiennent compte, des capacités industrielles présentes sur les territoires dans leurs offres. Quelques exemples peuvent être cités. Il s'agit notamment de tenir compte, dès la phase de remise des offres, dans leur organisation industrielle, des infrastructures existantes sur les territoires ainsi que des compétences des entreprises situées au plus proche des projets. Il peut également leur être demandé de fournir un organigramme précisant la localisation des différents interlocuteurs du porteur de projet. Il s'agit, plus largement, de recommandations que nous formulons afin de favoriser l'accessibilité de ces projets aux TPE et PME du territoire.

Enfin, un autre outil mis en place par Neopolia est l'outil Neopolia Opération SAS, qui est une structure visant à porter des contrats pour les entreprises du réseau. Grâce à cet outil, nous avons pu nous référencer auprès de différents grands donneurs d'ordre et acteurs majeurs du marché, comme RTE, par exemple, ou General Electric. Nous développons également des conventions et des contrats-cadres d'achat avec d'autres acteurs. C'est le cas avec EDF, par exemple. Il s'agit d'outils permettant aux donneurs d'ordre d'accéder, via un référencement, à un panel large d'entreprises. De notre côté, cela nous permet d'être informés des différentes opportunités business pour nos membres, puis de les redistribuer et de consulter au sein du réseau. Il s'agit d'une organisation certifiée, avec différents labels ou certifications, notamment EcoVadis et EN 9100, aujourd'hui. Si nous prenons l'exemple du projet Pennavel, petit rappel : je pense que beaucoup d'entre vous l'ont en tête, mais il s'agit d'un projet situé au large de Belle-Île-en-Mer et de Groix. Il est développé par un consortium composé d'Elicio, BayWa r. e. et Q ENERGY, qui a rejoint récemment le consortium. Aujourd'hui, le projet est en phase de développement. Il s'agira du premier parc éolien flottant de dimension commerciale. Comme vous pouvez le constater, il est situé à proximité immédiate de nos côtes ligériennes.

Le développeur a pris un certain nombre d'engagements dans sa candidature, ce qui a contribué au fait qu'il soit aujourd'hui lauréat. Il s'agit notamment d'engagements en matière de retombées locales, avec 10 % en phase de construction, de développement et de maintenance dédiés aux TPE et PME locales. Pourquoi nous y intéressons-nous lorsque nous parlons de local ? Parce que le périmètre retenu inclut

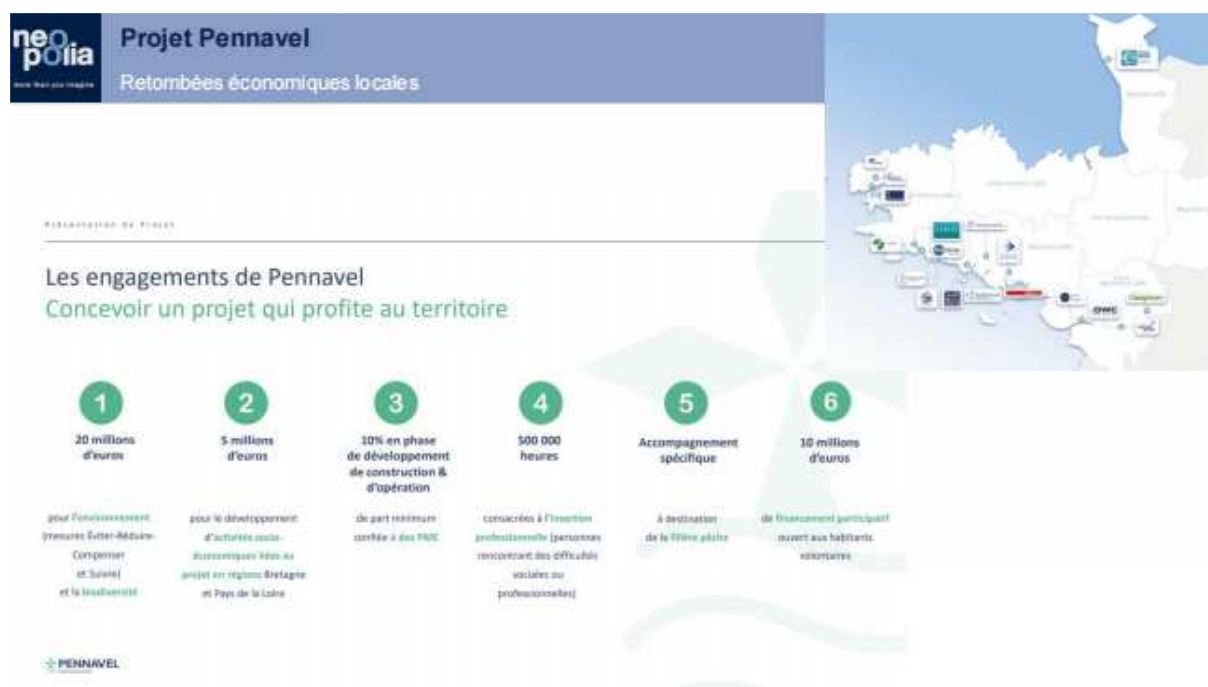
les entreprises de la région Bretagne, mais également celles des départements limitrophes, ce qui inclut la Loire-Atlantique et la Mayenne. Aujourd'hui, le projet est en phase de dépôt des autorisations administratives. Cela étant, un certain nombre d'entreprises locales sont déjà impliquées dans le projet.

Hugo KÜHN — Vice-président du cluster énergie marine renouvelable chez Neopolia

Comme l'a mentionné Juliette, le premier exemple d'application de cette stratégie concerne le projet Pennavel.



Il faut bien avoir en tête que Pennavel constitue une évolution radicale par rapport à ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Nous sommes sur des éoliennes flottantes, à une échelle commerciale, ce qui n'a encore jamais été fait. L'ensemble des acteurs va observer attentivement ce que fait Pennavel, mais également les actions menées par les entreprises du territoire. Ce type de projet se joue dès aujourd'hui. Juliette l'a évoqué, nous travaillons déjà sur ces sujets avec d'autres partenaires.



L'objectif est également d'intégrer Pennavel dans cette dynamique, afin de démontrer qu'une *supply chain* existe déjà dans les Pays de la Loire, tout en soulignant le besoin d'accompagnement de cette filière. Nous allons véritablement chercher à nous positionner, en tant que Neopolia, à l'interface de ces deux mondes, afin de faire en sorte qu'ils puissent avancer ensemble dans la même direction.



Je ne vais pas détailler point par point le planning prévisionnel. Ce qu'il faut retenir, c'est que la mise en construction et en exploitation est prévue au début de la prochaine décennie. Cela signifie que nous

disposons encore de quatre à cinq ans pour bien préparer les choses. À ce stade, les choix de flotteurs, de turbines ou encore de raccordement des parcs ne sont pas arrêtés. Nous sommes actuellement dans des phases d'études importantes, auxquelles participent déjà des entreprises du territoire. L'objectif, à terme, sera d'accompagner et de conseiller Pennavel.

Une fois que leur choix de flotteur sera arrêté, il s'agira de faire en sorte que ceux-ci puissent être conçus au maximum sur notre territoire. Nous disposons d'atouts industriels, avec notamment des fonderies et les Chantiers de l'Atlantique — entreprise que vous connaissez. Le territoire bénéficie d'un savoir-faire reconnu. Je n'aurais pas la prétention de dire que j'y étais, mais si nous revenons 15 à 20 ans en arrière, nous retrouvons globalement ce que nous avons fait pendant des décennies pour accompagner les premiers parcs posés. Aujourd'hui, nous reproduisons cette dynamique sur les parcs flottants, avec toutefois un changement d'échelle radical. Il existe notamment un besoin d'adaptation du territoire. En effet, sur les projets *offshore* posés, nous avons déjà connu des interactions portuaires entre Nantes Saint-Nazaire et La Rochelle. Sur les projets flottants, nous allons intégrer davantage de ports et développer encore plus la *supply chain* locale. Il ne s'agit plus uniquement d'une coordination à l'échelle des Pays de la Loire, mais également d'une coordination avec la Bretagne et la Normandie. Ces projets ne se réaliseront pas au sein d'un seul bassin. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les échanges en cours. Sans parler au nom de Pennavel ni du Grand Port Maritime présent, nous constatons que des discussions sont déjà engagées entre le port et Pennavel sur les choix logistiques du projet.

Projet Pennavel

Organisation portuaire

Notre ambition : Contribuer à développer une filière industrielle locale

- 1 Construction/ assemblage des flotteurs
- 2 Ancrages
- 3 Assemblage des éoliennes
- 4 OU
- 5 Remorquage et installation en mer
- 6 Exploitation & maintenance

Partenariat avec le Grand port maritime
Nantes Saint-Nazaire – 19 mai 2026

En effet, s'agissant des projets éoliens *offshore* flottants, les parcs posés ont jusqu'à présent utilisé des infrastructures existantes, malgré certaines adaptations, notamment à Nantes Saint-Nazaire pour accueillir les turbines. Toutefois, les besoins liés aux éoliennes flottantes impliquent un changement d'échelle radical. Vous avez probablement entendu parler de l'appel à projets de l'ADEME. L'attention se porte fortement sur les ports ainsi que sur la *supply chain* associée, car il s'agit d'un facteur discriminant pour garantir la réalisation de ces projets dans les délais et maximiser les retombées locales sur les Pays de la Loire. Nous allons conclure ici. Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition. Nous espérons pouvoir travailler collectivement afin de faire de ce projet un projet ligérien.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je vous invite à rester là pour l'instant. Je souhaite saluer, devant tout le monde, le dynamisme du cluster EMR Neopolia, ainsi que l'implication collective. Nous sommes dans une dynamique de collectif, tous ensemble : les collectivités, les grands donneurs d'ordre, certains développeurs, et vous. Il est important, pour moi, en tout cas, pour nous, que nous puissions mettre en lumière votre action. Participer à la transition environnementale sur notre région est bien sûr crucial, mais il est tout aussi crucial que ces développements d'énergies marines renouvelables s'accompagnent de retombées locales.

Celles et ceux qui me connaissent savent que je le répète régulièrement : il est essentiel que le développement de ces parcs s'accompagne de création de valeur et d'emplois locaux. J'aurais même tendance à dire qu'il s'agit également d'une question de souveraineté : pouvoir disposer de parcs produits avec des emplois et des entreprises au moins européennes, si ce n'est françaises. Ce serait la cerise sur le gâteau si elles sont ligériennes. Je vous propose de passer à une séquence de questions et de remarques, à la fois sur la présentation de la DREAL, que je remercie, et sur celle de Neopolia. La parole est à vous. Qui souhaite intervenir ? Je vous demanderai simplement d'utiliser le micro et de vous présenter préalablement.

Xavier MÉTAY — Directeur de France Nature Environnement Pays de la Loire

Xavier MÉTAY, directeur de France Nature Environnement Pays de la Loire. Merci beaucoup aux différents intervenants, que ce soit la DREAL ou Neopolia, pour leurs présentations. Nous constatons le dynamisme que cela peut générer sur notre territoire, tant pour les industriels que pour les collectivités. La PPE 3 et l'appel d'offres AO10 présentent un intérêt certain pour la façade atlantique. Néanmoins, nous pouvons exprimer une certaine déception quant au fait qu'aucun projet ne soit réellement situé en face de la région Pays de la Loire, même si nous espérons que la place portuaire de Nantes Saint-Nazaire puisse bénéficier des projets au large. Du côté associatif, nous sommes quelque peu déçus de ne pas voir de parcs implantés directement au large de notre territoire. Nous savons par ailleurs que certains élus locaux, notamment du littoral, se sont fortement opposés à l'installation de futurs parcs éoliens, y compris flottants. Je tenais à le rappeler ici. Il s'agit d'un bémol quant à notre efficacité collective en matière de transition énergétique. Voilà ce point de vigilance, chacun en tirera les enseignements.

Par ailleurs, concernant les industriels, nous souhaitons également lancer un appel à travailler ensemble. Nous nous croisons régulièrement lors de différentes réunions, et il me semble important de jouer collectif, comme vous l'avez indiqué, Madame HUGUES. Il est essentiel que nous puissions, ensemble, intégrer les enjeux environnementaux ainsi que les enjeux de sobriété des entreprises, non seulement à l'échelle des projets, mais également dans les process industriels. Nous parlons de transition énergétique et de consommation d'électricité. Nous aurons l'occasion d'évoquer tout à l'heure certains projets régionaux sur lesquels nous sommes très investis. Toutefois, il est important de ne pas limiter notre action à un travail avec les seuls porteurs de projets, tels que GiLA et d'autres, mais bien de collaborer étroitement avec les industriels. L'objectif est de développer une culture commune et d'éviter des situations d'opposition, notamment lors des projets d'extension d'usines ou d'autres évolutions industrielles. Il s'agit d'un appel au dialogue et à une coopération renforcée. Merci.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci. Je me permets simplement de réagir, avant de redonner la parole s'il y a d'autres interventions. Concernant les parcs, d'accord pour le tackle. Néanmoins, nous avons tout de même deux parcs éoliens aujourd'hui. Je me permets de le souligner, car lorsque j'échange avec d'autres collègues, il apparaît que nous avons déjà engagé des actions concrètes. Je pense que nous avons également accompli une part du travail. Bien entendu, le sujet pourrait faire l'objet de discussions plus longues.

Deuxième sujet. Je souhaite rebondir, en tout cas dans mon champ d'action — d'autres pourront peut-être apporter des réponses du côté de l'État ou de ses services — sur l'implication dans d'autres projets, notamment liés à la sobriété. C'est ainsi que j'ai compris votre propos. Il est vrai que dans le cadre de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral, ce sujet n'est pas nécessairement le plus adapté, dans la mesure où nous cherchons à concentrer nos travaux collectifs sur les enjeux liés au littoral et au maritime. Or, nous sommes ici sur une problématique plus large.

Néanmoins, pour les connaître et travailler sur certains projets, nous pourrions évoquer, par exemple, le projet ZIBac, mais également d'autres initiatives. Effectivement, de nombreuses actions sont menées sur le territoire. Toutefois, ce n'est pas dans le cadre de cette Assemblée régionale Mer et Littoral que ce travail collectif peut pleinement se structurer. Il existe sans doute des réflexions en cours, ou à mener. Je ne sais pas si, du côté de la DREAL, par exemple, des éléments peuvent être apportés en complément de votre intervention.

Anne BEAUVAL — Directrice de la DREAL

Je vais apporter une réponse plus générale, Madame la Vice-présidente. Sur le dernier point, concernant les projets de développement industriel et d'extension de capacités, en particulier ceux relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement, puisque ce sont très souvent ces situations, je souhaite souligner l'importance de la démarche « éviter, réduire, compenser ». Il est essentiel, pour les industriels, d'anticiper et de travailler très en amont leurs projets, en lien avec leurs parties prenantes, leurs bureaux d'études, et même en interne. En effet, nous constatons fréquemment que certains projets ne sont pas suffisamment aboutis lorsqu'ils entrent en phase d'instruction, ce qui peut générer des difficultés. Ainsi, tout le travail d'anticipation et de dialogue avec les parties prenantes permet de faire mûrir les projets et, par conséquent, d'en fluidifier la mise en œuvre par la suite.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci. Y a-t-il d'autres remarques, interventions ou questions ? Bien. Merci beaucoup à vous quatre pour vos interventions. Nous allons, dans ce cas, entamer la partie 2, qui se veut un peu plus concrète, avec la présentation de trois projets qui vont se succéder : GiLA, le parc des deux îles, porté par EMYN, ainsi que le projet de quai EOLE du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. Il s'agit de projets différents, tant par leur nature que par leur stade d'avancement, mais qui permettent, finalement, d'illustrer et d'incarner ce que représente notre façade — ou plutôt nos façades, aurais-je tendance à dire, puisque, lorsque nous évoquons GiLA, deux façades sont concernées. En tout cas, ce que nos façades sont capables de porter. Comme je vous l'avais indiqué, nous terminerons par une quatrième présentation, un peu en marge des autres projets, avec un focus sur la filière des granulats marins.

2. PRÉSENTATION DES PROJETS RÉGIONAUX ET DE LA FILIÈRE DES GRANULATS MARINS

PARTIE 2 – PRÉSENTATION DES PROJETS RÉGIONAUX ET DE LA FILIÈRE DES GRANULATS MARINS

Introduction de **CLAIRE HUGUES**

INTERVENTIONS DE :

- **CAROLE PITOU-AGUDO ET AURORE GILLMAN – PROJET GILA (RTE)**
- **CHRISTELLE CÉLESTE – PROJET EMYN (EMYN)**
- **PHILIPPE LÉON – PROJET ÉOLE (GPMNSN)**

ET DE :

- **CARLOS MARTINS – FILIÈRE DES GRANULATS MARINS EN PAYS DE LA LOIRE (UNICEM)**



- DÉBAT -

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je vais à présent inviter Madame Carole PITOU-AGUDO et Madame Aurore GILLMANN, de RTE, à venir présenter le projet GiLA. Même si nous avons légèrement rattrapé du temps, je sais que vous êtes contraintes par votre emploi du temps. Aussi, je vous propose que, s'il y a des questions sur GiLA, nous les prenions immédiatement à l'issue de la présentation. Les autres questions pourront être traitées en fin de séquence. En tout cas, merci beaucoup d'être présentes parmi nous aujourd'hui, dans un agenda que je sais, compté.



GiLA – Gironde Loire Atlantique Nouvel axe électrique de la façade atlantique

ARML

2 JUIN 2026

Copyright RTE – 2025. Ce document est la propriété de RTE.
Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf
autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

Carole PITOU-AGUDO — Déléguée régionale du Réseau de Transport d'Électricité

Merci à vous, Madame la Vice-présidente. En tant que gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, RTE prépare l'avenir afin de prendre en compte les futurs flux énergétiques, notamment électriques, induits par la PPE 3, et d'accompagner le raccordement des futurs parcs éoliens en mer qui ont été évoqués précédemment. C'est dans ce cadre que nous avons instruit le projet GiLA. Il s'agit d'un nouvel axe électrique qui sera installé entre la Gironde et la Loire-Atlantique. Ce qui le caractérise, et fait son caractère innovant, c'est qu'il passera par l'océan.

En quoi consiste ce projet ? Comme évoqué précédemment, les projets de parcs s'inscrivent dans le cadre du nouvel appel d'offres de l'État. Dans ce contexte, RTE doit préparer le réseau afin, d'une part, de raccorder ces futurs parcs et, d'autre part, de renforcer le réseau de transport pour pouvoir accueillir l'ensemble de ces futurs flux d'électricité.

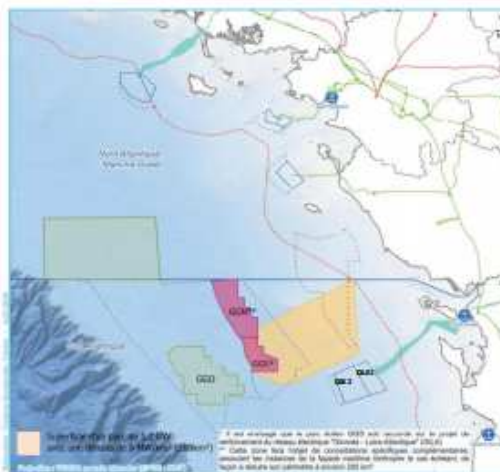
Les projets éoliens en mer sur la façade atlantique

2 zones identifiées dès le Débat Public « éolien en mer en Sud-Atlantique » :

- Oléron 1, éolien posé (1,2 GW)
- Oléron 2, éolien posé ou flottant (1,2 GW)

4 zones identifiées lors du Débat Public « la mer en débat » :

- « Golfe de Gascogne Sud », éolien flottant (1,2 GW)
- « Golfe de Gascogne Nord », éolien flottant (1,2 GW)
- « Golfe de Gascogne Ouest »
- « Centre Atlantique Grand Large »

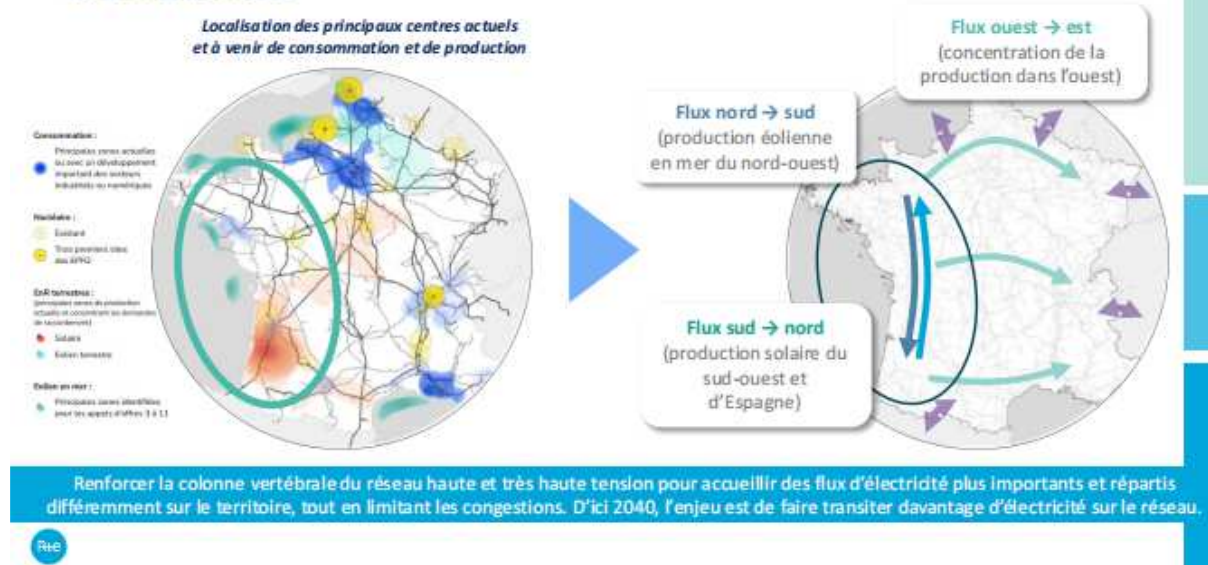


Le principe de mutualisation des infrastructures a été clairement posé lors du Débat Public sur le « projet éolien en mer en Sud-Atlantique » (2021-2022) puis lors du Débat Public « La mer en débat » pour les projets « Oléron 2 » et « Golfe de Gascogne Sud ».

RTE

Sur cette carte, deux zones sont mises en évidence. Nous rappelons l'hypothèse de travail retenue pour le projet GiLA, avec deux zones identifiées dès le débat public sur l'éolien en mer en Sud-Atlantique. Il s'agit du projet Oléron 1, correspondant à de l'éolien posé, ainsi que du projet Oléron 2. Quatre autres zones ont également été identifiées dans le cadre du débat public « La mer en débat ». Elles sont mentionnées et localisées sur la carte présentée. C'est sur la base de ces éléments que nous avons travaillé afin d'examiner la manière de préparer le réseau pour le raccordement de ces futurs parcs.

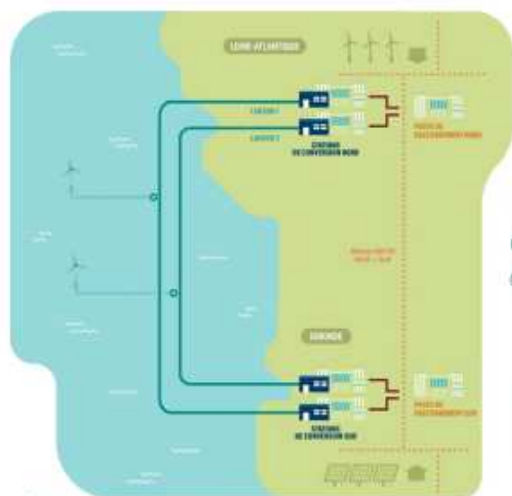
Renforcer la colonne vertébrale du réseau de transport d'électricité



En parallèle, comme je vous l'ai indiqué, RTE a, d'une part, la charge du raccordement de l'ensemble des parcs éoliens en mer. Nous devons également préparer l'évolution de la colonne vertébrale du réseau de transport français. Dans la mesure où l'évolution du mix énergétique entraîne — et entraîne déjà aujourd'hui — des modifications très importantes des flux sur le réseau français, il nous appartient d'anticiper et de préparer le réseau de demain. Dans ce cadre, nos études prospectives ont permis d'identifier des flux appelés à croître significativement, aussi bien dans le sens sud-nord que nord-sud.

Ces évolutions sont induites par les transformations du mix électrique en France, mais également dans les autres pays européens, ainsi que par l'évolution de la consommation d'électricité à l'échelle nationale et européenne. Il existe un besoin de renforcer le réseau de transport, et en particulier celui de la façade atlantique. C'est ce qui nous a conduits à envisager une infrastructure électrique innovante, GiLA, avec, comme je l'indiquais en introduction, une finalité première consistant à raccorder les futurs parcs éoliens en mer. En l'occurrence, deux parcs éoliens, un sur chacune des liaisons. Par ailleurs, ce nouvel axe électrique maritime permettra également de renforcer la colonne vertébrale du réseau français, en passant, pour cela, par la mer.

GiLA: le choix d'un parti d'aménagement global



2

Un projet **innovant** constitué de **deux liaisons électriques multifonctionnelles** pour à la fois raccorder 2 parcs éoliens en mer et augmenter les capacités du réseau RTE.

2034

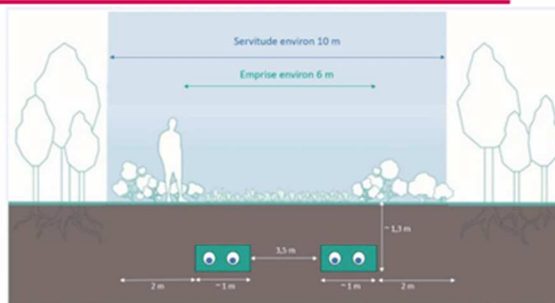
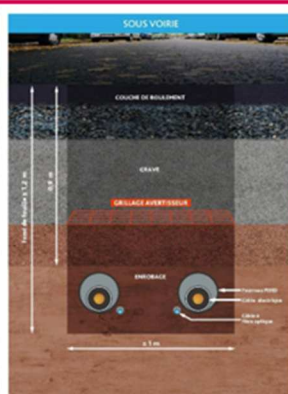
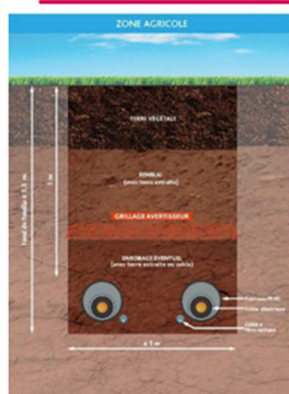
Répondre **en même temps** aux enjeux de **raccordement éolien en mer** et de **renforcement du réseau** sur la façade atlantique avec une 1^{ère} étape avant 2035.

400

Un projet d'aménagement global de **400 km** de long entre la **Gironde** et la **Loire-Atlantique**.



Les liaisons à courant continu à terre



Coupe type terrestre 2 liaisons avec indication de la bande de servitude



Coupes types terrestres en 320 kV HVDC
Câble d'environ 13 cm de diamètre et 40 kg/m



Chambre de jonction terrestre, située tous les kilomètres environ 16

Nous sommes ici sur quelques chiffres clés. Retenez deux grands axes qui s'étendront sur environ 400 kilomètres, entre la Gironde et la Loire-Atlantique, avec un double objectif : raccorder les parcs éoliens en mer et renforcer le réseau de transport, avec une première étape envisagée à l'horizon 2035. Le schéma présenté illustre la consistance de ce type d'infrastructure sur de très longues distances. En effet, il n'est pas possible de transporter de l'électricité sur de telles distances en courant alternatif. Nous devons recourir à une technologie en courant continu.

Infographie sur le raccordement des parcs



Projet GIL A

Les stations de conversion et le raccordement au réseau existant



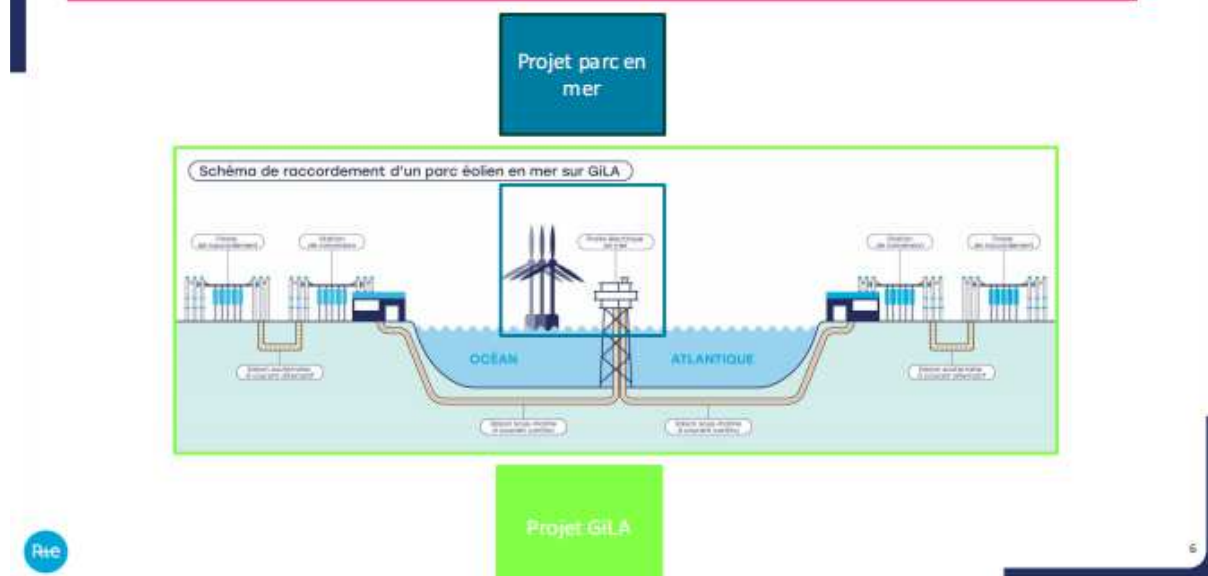
Exemple de station de conversion, Interconnexion avec l'Italie (Savoie)



Exemple de station de conversion (Photomontage), Interconnexion France – Espagne (Gironde)

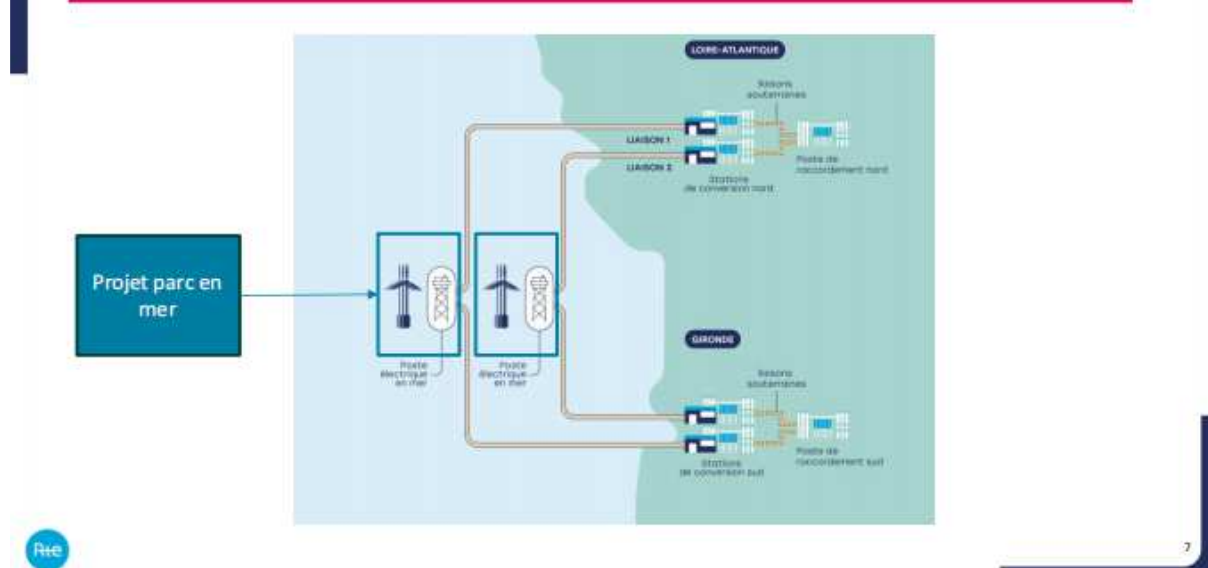
À l'extrémité de ces liaisons, à terre, nous serons amenés à construire ce que l'on appelle des stations de conversion. Celles-ci permettront de convertir l'électricité du courant continu au courant alternatif, afin qu'elle puisse ensuite être raccordée au poste électrique existant le plus proche. Cela permettra, par la suite, d'acheminer l'électricité sur l'ensemble du réseau français. Ainsi, que ce soit en Gironde ou en Loire-Atlantique, il faut retenir que deux stations de conversion seront nécessaires pour assurer cette transformation de l'électricité.

Infographie sur le raccordement des parcs



Vous avez ici une illustration complémentaire permettant de visualiser concrètement la consistance du futur raccordement électrique des parcs éoliens en mer. Ceux-ci viendront se connecter sur chacun de ces axes électriques. Un poste électrique en mer sera également installé et viendra se raccorder à l'une des branches de GiLA. C'est sur ce poste électrique en mer que sera raccordé, le moment venu, le futur parc éolien *offshore*.

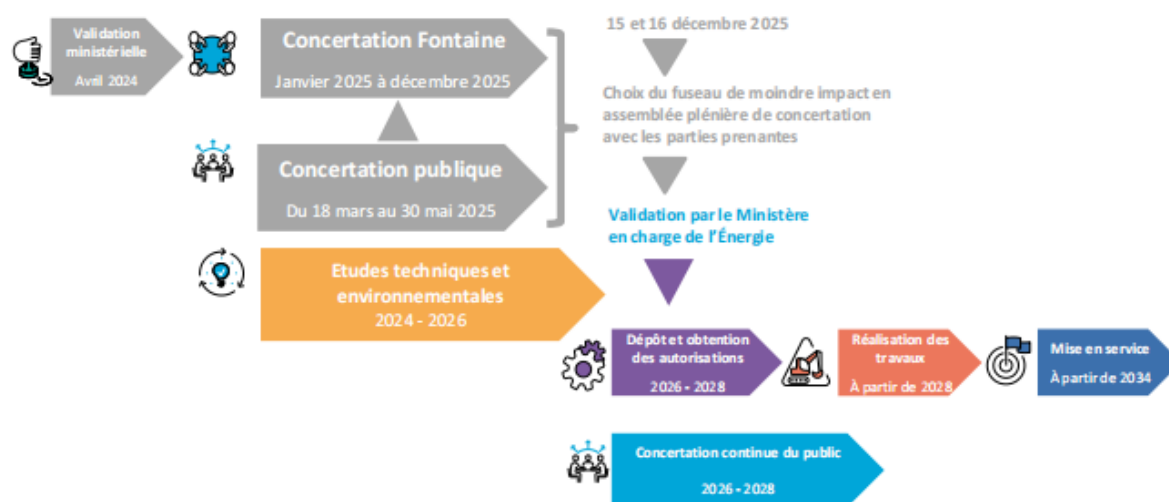
Infographie sur le raccordement des parcs



Ici, un schéma très synthétique illustre les deux liaisons électriques du futur axe GiLA. Chacune d'entre elles sera en capacité d'accueillir un parc *offshore*, qui pourra s'y connecter. C'est précisément l'objet des travaux en cours d'instruction. Ce schéma, qui vous sera également mis à disposition, rappelle la

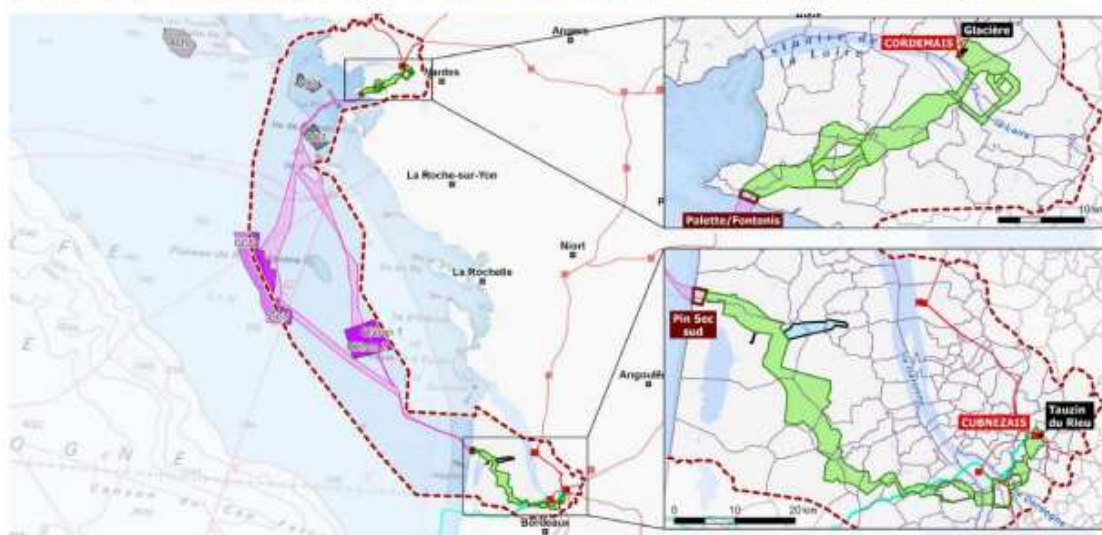
nécessité de convertir l'électricité de part et d'autre de ces liaisons en courant alternatif, dans la mesure où, en mer, l'électricité est produite en courant continu.

Le calendrier du projet



Quelques éléments de calendrier. Avant tout, je vous précise où nous en sommes. Nous avons engagé, depuis plusieurs années désormais, une concertation autour de ce projet avec l'ensemble des acteurs des territoires, en mer comme à terre, en Gironde comme en Loire-Atlantique. Comme c'est le cas pour ce type de projet, les études s'affinent progressivement. Par conséquent, les tracés sont eux aussi amenés à évoluer et à se préciser au fur et à mesure de l'avancée des études et de la concertation.

Fuseaux et emplacements de moindre impact validés



Vous avez ici, sur cette carte, les fuseaux et emplacements de moindre impact qui ont été validés, avec toujours cette ambition de réduire l'impact environnemental de ces futures infrastructures. Vous visualisez

les différents tracés, appelés à ce stade des fuseaux, qui ont été retenus à date pour guider l'instruction future de ce projet. Nous en sommes à ce stade aujourd'hui. Les études se poursuivent à terre et en mer.



TERRITOIRE

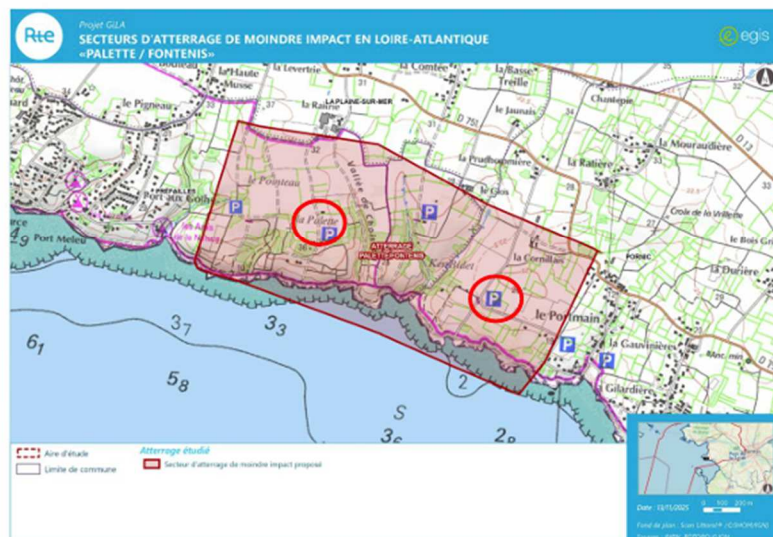
Secteur d'atterrage des liaisons sous-marines

2 secteurs déjà anthropisés :

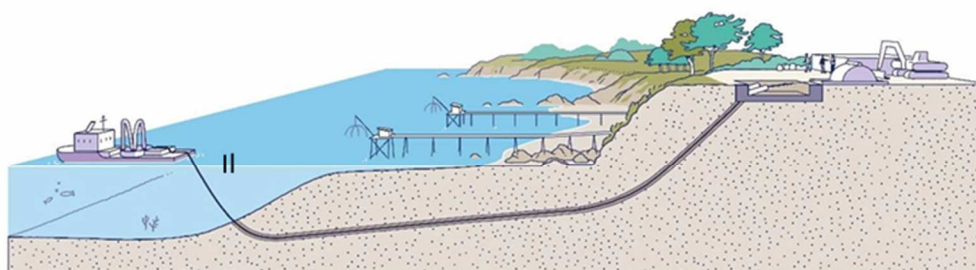
- Parking de la Palette (Préfailles)
- Parking Les Fontenis (Pornic)

Secteur préférentiel : parking de la Palette (Préfailles)

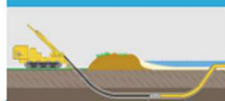
- Opportunité à renaturer le site du parking à l'issue des travaux (car parking pas pérenne)
- Consensus local avec le Conservatoire du littoral, le département 44 (gestionnaire d'ENS) et les communes concernées



L'atterrage : le choix du passage en sous-œuvre



1. Pose des fourreaux (forage dirigé)



2. Génie civil : construction de la chambre d'atterrage (20 x 4 m)



3. Déroulage des câbles depuis le navire câblé



4. Création des jonctions des câbles

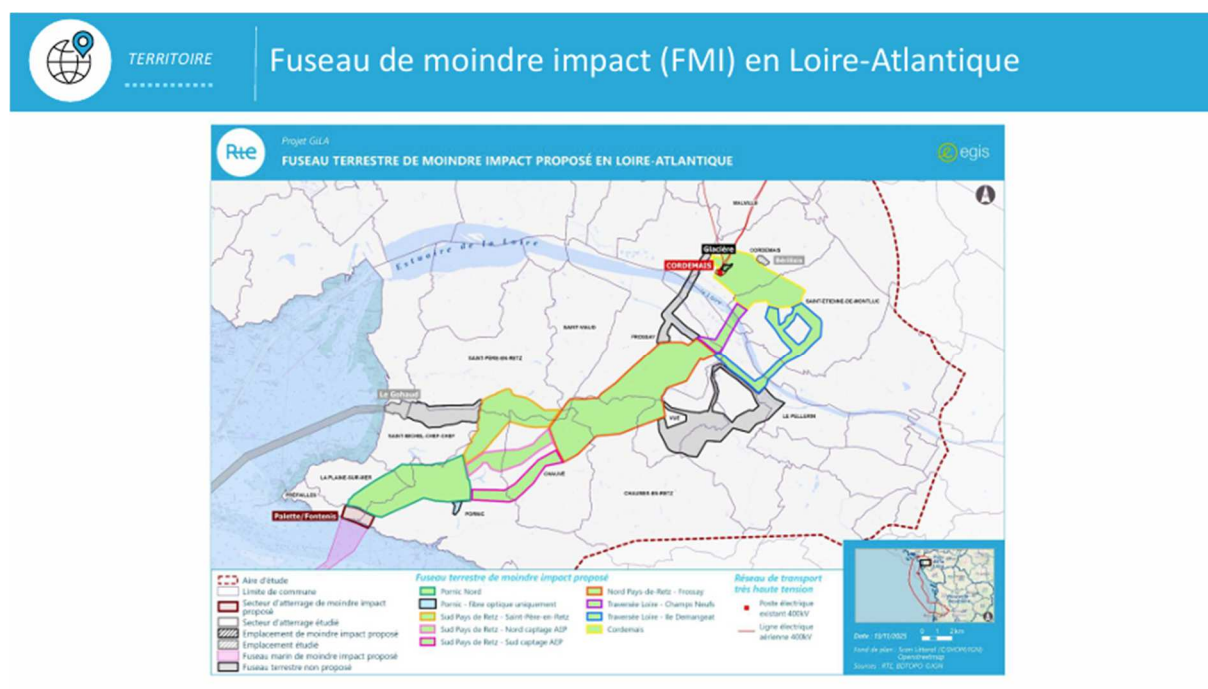


5. Remise en état de la zone de travaux



Je vous rappelle qu'à terre, le terme technique utilisé pour désigner la jonction entre le câble en mer et le câble terrestre est la zone d'atterrage. En Loire-Atlantique, celle-ci se situe sur les communes de Préfailles et de Pornic. Les études se poursuivent afin d'affiner le tracé de détail de ce projet. Quelques éléments de calendrier sur ce dernier support. Comme je vous l'indiquais, la concertation du projet a été initiée en janvier 2025. Nous avons déjà organisé une large concertation publique au printemps. Depuis, les études techniques se poursuivent.

En fin d'année, les préfets ont validé le fuseau de moindre impact, comme indiqué sur la carte précédente. Aujourd'hui, les études se poursuivent afin de permettre, le moment venu, le dépôt des dossiers de demande d'autorisation. Ceux-ci feront ensuite l'objet d'une instruction préalable au lancement des travaux.

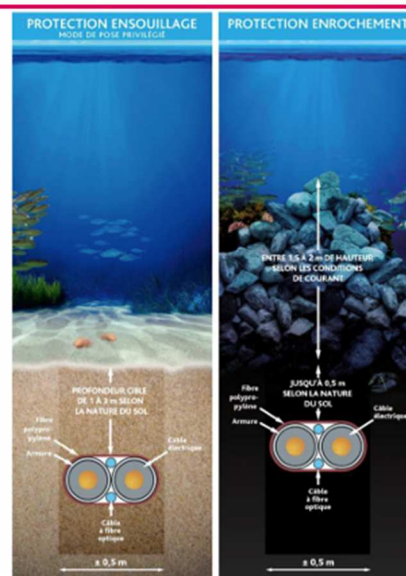
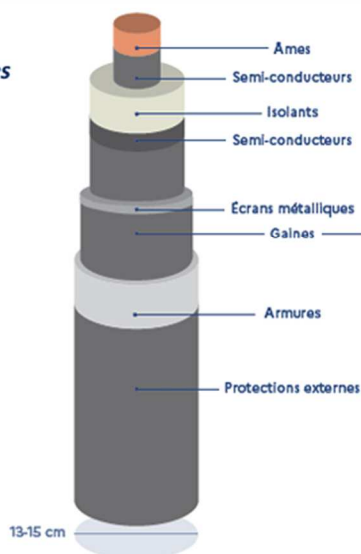


Comme indiqué dans le cartouche bleu en bas du support, une nouvelle phase de concertation continue du public est prévue à l'automne prochain. Elle se traduira par l'organisation de différentes réunions publiques sur les territoires, notamment en Loire-Atlantique, afin de continuer à communiquer sur la consistance du projet, poursuivre les échanges et alimenter les réflexions dans le cadre de la définition des études de détails.

Je vous rappelle que les travaux sont envisagés à l'horizon 2028, avec une première mise en service qui pourrait intervenir à l'horizon 2034. Ce projet progresse de manière satisfaisante. Il est essentiel que ce travail soit mené en étroite collaboration avec l'ensemble des collectivités et des acteurs des territoires concernés afin d'en garantir l'efficacité. Je vous remercie d'ores et déjà pour vos contributions.

Caractéristiques des liaisons sous-marines

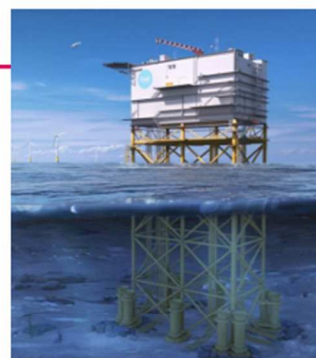
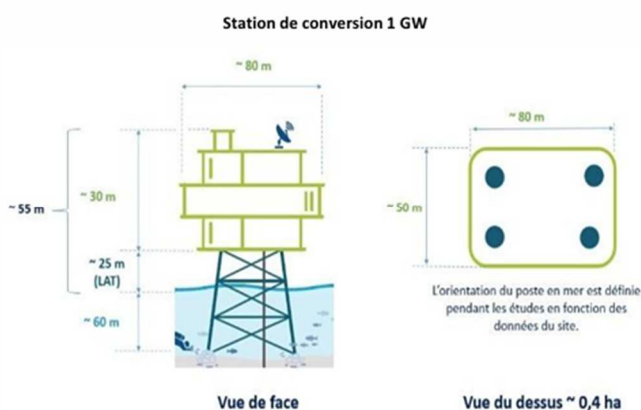
2 liaisons sous-marines
(4 câbles)



Rte

11

Ouvrages de raccordement maritimes en HVDC



Rte

12

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci beaucoup. Comme évoqué, je vais laisser la parole à celles et ceux qui auraient des questions ou des remarques sur ce projet, afin que vous puissiez être libérés de vos contraintes d'agenda.

Xavier MÉTAY — Directeur de France Nature Environnement Pays de la Loire

Ce n'est pas forcément une question. Tout à l'heure, je faisais appel au dialogue avec les acteurs économiques. Je voulais souligner la qualité du dialogue et de l'écoute de RTE, de ses équipes sur GiLA. Nous avons une réunion encore prévue dans les dix jours qui viennent avec l'ensemble des associations de protection de l'environnement. Nous sommes vraiment sur un dialogue constructif et une acculturation aussi de nos bénévoles et associations, qui se doivent de comprendre les enjeux locaux et les impacts locaux de ce projet-là, mais aussi, surtout, l'enjeu national de connexion, voire l'enjeu européen d'interconnexion.

C'est important parce qu'il faut absolument, et je pense que c'est valable aussi pour la population, de pouvoir dézoomer l'impact local que nous pouvons subir au bout de notre jardin, si je peux me permettre de dire cela comme cela, mais aussi l'enjeu de souveraineté, l'enjeu industriel qui est derrière. Cela n'est pas non plus très bien écrit, très bien mis en avant et pas forcément porté par les médias. Je pense que, collectivement, nous nous devons de continuer à rappeler ces enjeux-là lorsque nous parlons de ces projets.

Carole PITOU-AGUDO — Déléguée régionale du Réseau de Transport d'Électricité

Merci à vous pour ce témoignage. Effectivement, nous avons à cœur d'accompagner et d'expliquer le sens de ces nouvelles infrastructures qui, très souvent, lorsque je parle de colonne vertébrale du réseau électrique français, renvoient à des enjeux certes nationaux, mais également européens. Il est important de bien comprendre le sens de ces nouvelles infrastructures dans leur ensemble. Je vous rappelle que la France est interconnectée avec les pays voisins. Il existe 36 lignes d'interconnexion et l'ensemble de ces liaisons contribue à la souveraineté de l'Europe et à celle de la France. Il est important d'avoir cette compréhension globale. Je sais que ce n'est pas facile et nous nous sentons pleinement investis pour faire de la pédagogie autour de ces sujets. N'hésitez pas à nous solliciter autant que de besoin.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je voulais abonder dans vos propos, puisque je l'ai aussi beaucoup vécu en tant qu'élue locale, avec ma double casquette dans les différents travaux. J'abonde totalement sur la qualité du dialogue, qui est constant, ainsi que sur les nombreux efforts de pédagogie pour faire comprendre aux citoyens, aux élus, ou à celles et ceux qui s'intéressent de près ou de loin à ce qui se passe sur nos littoraux. En tout cas, j'abonde pleinement sur le fait qu'il y a un dialogue constant et une concertation également constante de votre part et de vos équipes. Merci beaucoup pour cela.

Carole PITOU-AGUDO — Déléguée régionale du Réseau de Transport d'Électricité

Merci pour ce retour.

Alexis LEON-BOTTARELLI — Administrateur de l'Association des ports de plaisance de l'Atlantique

Petite question : en dehors des zones d'exclusion déjà délimitées par les parcs éoliens pour la navigation, est-ce que ce réseau GiLA entraînera des couloirs ou des modifications sur les habitudes de nos plaisanciers ?

Carole PITOU-AGUDO — Déléguée régionale du Réseau de Transport d'Électricité

C'est tout l'objet de la concertation qui s'est déroulée jusqu'alors et qui va se poursuivre. L'objectif est bien de prendre en compte tous les usages de la mer. Dans ce cadre-là, le moment venu, nous allons affiner les études et nous serons amenés à définir le tracé de détail, avec tous les usagers. Évidemment,

il y aura un impact pour les usagers. Après, une fois que l'infrastructure sera en place, l'objectif est que, derrière, les usages reprennent et qu'il n'y ait pas d'impact. En revanche, la phase de chantier, oui, forcément, mais là, nous l'organiserons comme nous le faisons à chaque fois avec l'ensemble des usagers pour orchestrer, et avec la PREMAR, évidemment, pour orchestrer cette phase de chantier pour que les travaux se passent en toute sécurité. C'est la priorité.

Alexandre ELY — Adjoint du Préfet maritime de l'Atlantique

Juste un commentaire et un complément d'information. Oui, bien sûr, la phase travaux a des impacts en matière de restriction de la circulation maritime, y compris qu'elle soit professionnelle ou de plaisance. Le but, à terme, c'est de pouvoir réorganiser la multiactivité sur le plan d'eau au bénéfice de l'ensemble des acteurs. Quand les enjeux de sécurité le permettent, le retour d'expérience que nous avons sur d'autres chantiers, sur les chantiers en cours, donne de bons résultats. L'essentiel étant de travailler vraiment de manière très concertée en matière de diffusion de l'information nautique à partir du moment où la phase travaux est en cours, de sorte que l'ensemble des acteurs aient la bonne information nautique pour pouvoir prendre en compte les contraintes liées aux travaux.

Charles GÉNIBREL — CESER des Pays de la Loire, membre de la commission des infrastructures

Bonjour. Je voulais demander à Madame la représentante de RTE pourquoi notre zone portuaire, et plus largement le département, a été classé en zone P2 par rapport à d'autres sites portuaires, comme HAROPA, Marseille ou Dunkerque. La question est : est-ce que cela ne risque pas de poser des problèmes dans le cadre de nos projets liés à ZIBaC et autres projets industriels de la Loire-Atlantique, mais plus largement de la région ? Encore une fois, l'État ou des structures étatiques semblent montrer un désamour par rapport à notre belle région, puisque notre port n'est pas très aimé de la puissance publique.

Carole PITOU-AGUDO — Déléguée régionale du Réseau de Transport d'Électricité

Je tiens à vous rassurer sur le fait que l'estuaire de la Loire est pleinement pris en compte dans le programme d'investissement de RTE. Déjà, la très bonne nouvelle, c'est que l'estuaire et le port de Saint-Nazaire font partie des zones prioritaires du schéma de développement du réseau de transport. La classification P1, P2..., j'ai bien noté qu'elle a fait parler. Elle ne reflète que l'engagement financier des industriels de chacune des zones et force est de constater aujourd'hui que dans les ports de Dunkerque, de Fos et du Havre, les engagements industriels dans ces ports sont effectifs et donc plus importants, significativement plus importants que dans le port de Nantes Saint-Nazaire. C'est ce qui nous a conduits à engager d'ores et déjà des travaux, en l'occurrence pour renforcer le réseau sur ces trois grandes zones portuaires, pour accompagner le développement des projets industriels déclarés.

Pour autant, nous nous tenons prêts et nous instruisons pour accompagner le développement de la consommation électrique, le moment venu, de l'estuaire de la Loire. Là aussi, nous sommes en phase de concertation pour instruire de nouvelles infrastructures électriques dans l'estuaire pour accompagner la hausse de la consommation électrique projetée. Là aussi, nous sommes en marche. Maintenant, comme toute entreprise industrielle, nous aurons à cœur d'engager nos investissements au bon rythme pour éviter les coûts échoués en tant qu'entreprise responsable et entreprise de service public. Nous nous tenons prêts, nous avons les solutions et nous avons la chance, dans l'estuaire de la Loire, d'avoir un programme d'investissement prévu par palier qui permettra, pour nous, d'engager des investissements au fur et à mesure que les industriels s'engageront et, eux aussi, prendront leur propre décision d'investissement. Pas d'inquiétude par rapport à cette classification P2. Elle ne reflète que le niveau de maturité des industriels en place. En tout cas, d'un point de vue réseau, nous sommes prêts.

Morgane RUMEAU — OFB

Bonjour à tous. Morgane RUMEAU de l'OFB. Merci pour cette présentation. J'ai cru comprendre qu'il y avait deux parcs éoliens qui seront raccordés, deux futurs parcs, par ce projet GiLA. Je m'interrogeais sur les deux autres parcs éoliens prévus dans les prochains appels d'offres. Comment seront-ils raccordés ?

Carole PITOU-AGUDO — Déléguée régionale du Réseau de Transport d'Électricité

C'est tout l'intérêt d'avoir une planification le plus en amont possible. C'est tout l'enjeu d'une PPE qui, désormais, nous donne de la visibilité. L'objectif est de pouvoir disposer de ces deux nouveaux axes pour raccorder les deux futurs parcs. Ensuite, en fonction du résultat de ces premiers appels d'offres et des suivants à venir, nous regarderons, comme nous le faisons à chaque fois, les meilleures solutions pour pouvoir les raccorder, en fonction de leur localisation et de l'évolution de la consommation électrique en France et en Europe, ainsi que de l'évolution de l'ensemble du mix électrique. Aujourd'hui, nous parlons ce matin de l'évolution des parcs éoliens en mer en France. Nous devons également prendre en compte, en tant que gestionnaires de réseau, l'évolution des énergies renouvelables terrestres ainsi que celle du futur parc nucléaire français, afin de dimensionner le réseau en conséquence. C'est tout l'objet de nos études prospectives que nous réactualisons régulièrement. J'en profite pour mettre en visibilité la prochaine étude prospective que nous éditerons à la fin de l'année 2026. Nous avons publié, en 2021, une étude prospective à l'horizon 2050, ce qui constituait une première à l'époque. Nous allons réactualiser cette étude et la publier fin 2026. Je serai à votre disposition pour venir vous la présenter ici, si vous le souhaitez. Nous réactualiserons ainsi nos études et notre programme d'investissement en conséquence. À date, il est encore trop tôt.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

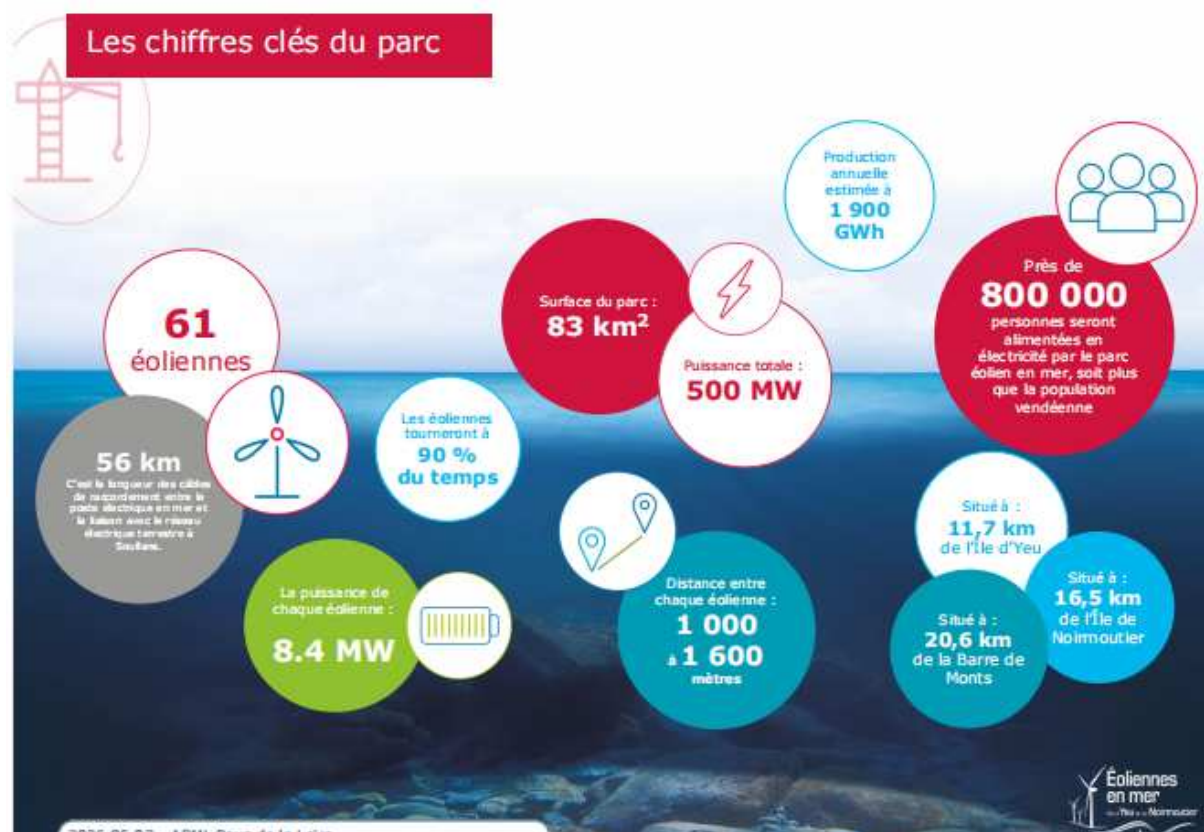
Merci. Nous ne voyons pas de main levée, pas d'autres questions. Merci encore pour cette présentation. Je vous propose de poursuivre en invitant Madame Christelle CÉLESTE à nous rejoindre pour nous faire un point, sur le parc éolien en mer de l'île d'Yeu et de Noirmoutier. Merci de votre présence, Madame.

Christelle CÉLESTE — Directrice des relations extérieures de l'EMYN

Madame la Vice-présidente, Mesdames, Messieurs, bonjour. Le parc EMYN est le quatrième parc éolien français posé et le deuxième de la façade atlantique. Il s'agit d'un parc pré-PPE, puisque la première PPE a été publiée en 2016 et que nous avons été attributaires de la zone en juin 2014.



Cette zone se situe entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier. Les points symbolisent l'emplacement de chacune des éoliennes. La zone se trouve à 12 kilomètres au plus proche de l'île d'Yeu, à 17 kilomètres au plus proche de l'île de Noirmoutier et à une vingtaine de kilomètres du continent. Elle se situe également à une vingtaine de kilomètres du parc du banc de Guérande, qui est un peu plus au nord.



Les principales caractéristiques de ce parc : il compte 61 éoliennes de 8 mégawatts chacune. Ce sont des éoliennes Siemens Gamesa. Elles sont implantées par lignes. Chaque ligne est espacée l'une de l'autre de 1,6 kilomètre et chaque éolienne est espacée d'un kilomètre au sein de chaque ligne, un kilomètre entre chaque éolienne. Cette implantation a été concertée avec les pêcheurs au moment du débat public et nous avons modifié notre schéma de câblage ainsi que l'implantation des éoliennes à la suite de nos échanges avec la pêche professionnelle, afin de permettre la pêche aux arts dormants au sein du parc, une fois celui-ci en exploitation.

Donc, 61 éoliennes, un poste électrique en mer, sur une surface de 83 kilomètres carrés. L'ensemble comprend 56 kilomètres de câbles de raccordement entre la sous-station électrique en mer et le poste de raccordement électrique de RTE à Soullans. Nous avons une puissance installée de 500 mégawatts, ce qui nous permet de générer un peu moins de 1 200 gigawattheures d'électricité par an. Cela représente la consommation d'environ 800 000 personnes, c'est-à-dire à peu près la population du département de la Vendée.

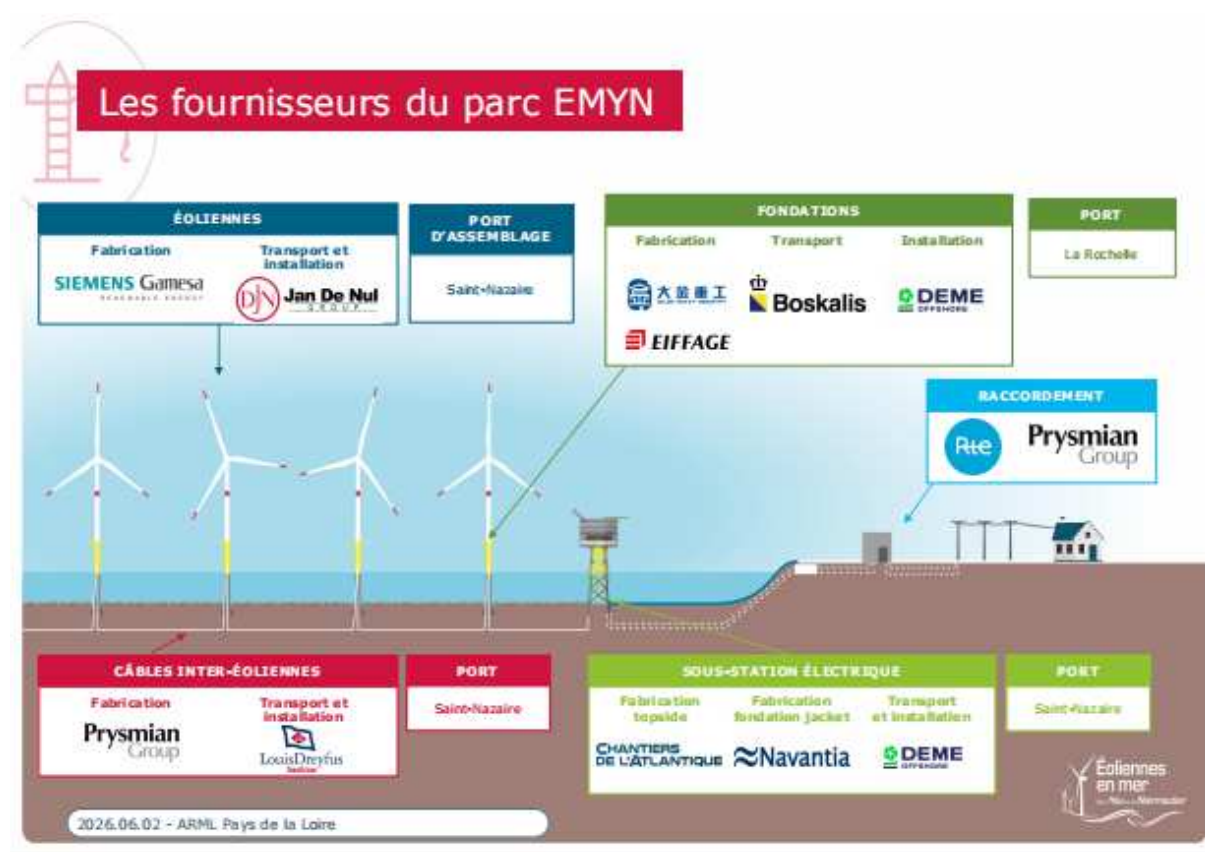


Notre actionnariat est multiple et c'est un élément important à prendre en compte. Notre actionnaire majoritaire est Ocean Winds, qui est une coentreprise entre ENGIE et EDP. Ce sont eux qui étaient à l'origine du développement de ce projet. Sumitomo Corporation, qui est un groupe industriel japonais, en 2019, puis la Banque des Territoires et Vendée Énergie nous ont rejoints. Vendée Énergie nous a rejoints en octobre 2022. Tout dernièrement, Allianz nous a rejoints en début d'année 2026. Allianz a racheté des parts d'Ocean Winds, permettant à Ocean Winds de libérer du capital pour le développement de prochains projets.

Cet actionnariat est important à prendre en compte parce que, lorsque nous voulons développer un parc éolien en mer localement et que nous sommes sensibles à la concertation ainsi qu'à l'ancrage territorial du projet, nous devons faire de la pédagogie en interne auprès de nos actionnaires. Cela permet qu'ils puissent prendre en compte les spécificités locales, qui ne sont pas nécessairement celles de la filière industrielle à l'échelle internationale, et de faire en sorte que ce parc bénéficie d'un ancrage territorial fort.



Ce projet représente 2,5 milliards d'euros d'investissements. C'est un projet coûteux et la répartition des risques financiers se fait sur l'ensemble des cinq actionnaires qui sont ici présentés. Je vous le disais, nous avons été attributaires de la zone en 2014. Entre 2014 et 2016, nous avons mené une analyse technico-économique du projet. Nous l'avons dérisqué, ce qui nous a conduits, fin 2016, à déposer nos demandes d'autorisation de construire et d'exploiter, autorisations que nous avons obtenues en 2018. À partir de 2018, nous avons eu quelques recours sur ces autorisations. Le dernier recours a été levé en début d'année 2023 et nos actionnaires ont pris la décision finale d'investissement en avril 2023. À partir de ce moment-là, nous avons contractualisé avec nos fournisseurs d'assets et ils sont nombreux, vous le verrez sur la *slide* suivante.



Nous avons construit pendant 33 mois. Donc un développement sur 10 ans, une construction sur 33 mois, et depuis le 27 avril de cette année, la dernière turbine a été posée. Dans le mois de mai, nous avons passé la phase de mise en service complète du parc, qui est désormais en exploitation pour les 25 prochaines années, donc jusqu'à 2050. Nos fournisseurs sont multiples. Nous avons une dizaine de fournisseurs pour différents lots, que sont la sous-station, les câbles inter-éoliennes, les fondations, la turbine, ainsi qu'un ensemble d'installateurs pour mettre en place l'ensemble de ces lots majeurs. Je ne vais pas vous détailler l'intégralité de la slide. Ce qu'il est important de retenir, c'est que nos contractants sont à 95 % européens et à plus de 50 % français. Je souligne néanmoins un fournisseur de turbines, Siemens Gamesa, qui est basé au Havre, ainsi qu'un fournisseur de sous-stations électriques, Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire.

Le chantier d'installation en mer

Une phase d'installation de 2 ans et demi



Nous avons travaillé principalement avec deux ports français : le port du Havre et le port de Nantes Saint-Nazaire. Nantes Saint-Nazaire a notamment permis l'installation des câbles et des turbines. Le chantier de construction s'est déroulé sur 33 mois, soit un peu plus de deux ans et demi. Nous avons commencé en fin d'année 2023 par la préparation des sols, une fois la décision finale d'investissement actée. Puis, de 2024 jusqu'à 2026, nous avons successivement installé... je vais passer quelques photos, ce sera plus parlant.



La sous-station et sa fondation

12 Juin 2024

Transport de la jacket - Pont de la Constitution - Cadix



Départ de la sous-station depuis St-Nazaire



Installation de la fondation et de la sous-station



2026.06.02 - ARML Pays de la Loire



Les fondations

mai 2024 - mai 2025



7m diamètre
45m à 68m long



Installation par le navire « L'Innovation »



2026.06.02 - ARML Pays de la Loire





Pose des câbles inter-éoliens

juillet 24 – juillet 25

Préparation du câble



Mise en place de sac de roches



Transfert de personnel

2026.06.02 - ARML Pays de la Loire



Installation des éoliennes

mai 2025 – avril 2026

Navire : Voile au Vent
Chargement à St-Nazaire
4 turbines par cycle



Installation de la dernière pale en C04
27/04/2025



2026.06.02 - ARML Pays de la Loire



Nous avons installé la sous-station, sa fondation et le *topside* en juin 2024. Puis, entre mai 2024 et mai 2025, nous avons installé les fondations, sur une campagne relativement longue d'une année complète. Ensuite, nous avons installé les câbles interéoliennes entre juillet 2024 et juillet 2025. Enfin, les éoliennes ont été installées à partir de mai 2025 et jusqu'en avril 2026. Cela a constitué une petite mauvaise surprise, puisque nous avons prévu une installation sur six mois et que celle-ci a finalement duré presque une année, en raison d'une météo capricieuse cet hiver. Pour autant, l'installation, malgré cette coactivité importante, s'est très bien déroulée. Nous avons eu de légers incidents avec du matériel de pêche, qui ont été rapidement réglés. En dehors de cela, tout s'est très bien passé.



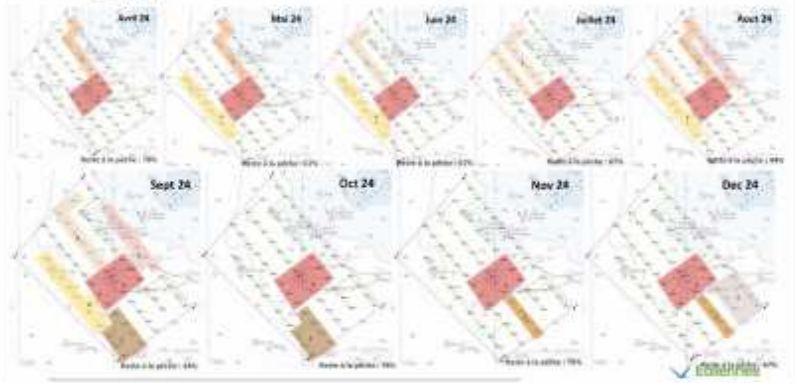
Sécurité maritime dans le parc et cohabitation

Règles de navigation et de pêche

Engagement d'EMYN en GCN, 2017:

Zone totalement fermée à la navigation, à l'exception d'une zone évolutive minimale de 30% ouverte à la pratique aux arts dormants par la pêche professionnelle

Modalités pratiques discutées et définies en GT Pêche







En parlant de sécurité et de pêche, la concertation est la clé pour permettre un chantier de construction qui se déroule sans grandes difficultés. La concertation avec le Comité des pêches, nous l'avons engagée dès 2014, au moment où nous avons été lauréats de la zone. C'est une concertation qui a été fréquente et régulière. Toutes les semaines, nous échangeons ensemble et nous prenons également des décisions ensemble. Cela nous a permis de prendre l'engagement, de notre côté, de toujours laisser une zone de pêche pendant le chantier d'installation en mer. Nous nous étions engagés sur 30 %. Lorsque nous regardons la façon dont le chantier s'est déroulé et la manière dont la pêche a pu se maintenir pendant le chantier, les professionnels de la pêche ont pu utiliser la zone du chantier en mer jusqu'à, en moyenne, 60 % tout au long des deux ans et demi de travaux. Cela traduit une très bonne coactivité et une très bonne relation avec le Comité des pêches et les pêcheurs, qui ont permis un chantier sans difficulté.



Si nous faisons un bilan à l'issue de deux ans et demi de construction et d'installation, nous avons mobilisé 2 400 emplois directs et indirects pour ce chantier. Nous avons lancé plus d'une trentaine d'AMI afin d'identifier des entreprises locales en mesure d'intégrer notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons ainsi contracté avec plus de 200 entreprises locales, en nous appuyant sur les acteurs du développement économique de la région. Parmi ces 200 entreprises, plus de 70 sont des entreprises vendéennes pour lesquelles l'éolien en mer constituait un domaine nouveau. Enfin, il est important de souligner que 250 000 heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre de ce chantier d'installation.



Partenariat autour de la formation

BTS Maintenance des systèmes – option éolien



Acquérir ou approfondir les compétences en



Electricité



Hydraulique



Automatisme



Stratégie de maintenance



Mécanique

LA FORMATION
à la Roche-sur-Yon

2 ans
2 mois de stage
Scolaire ou Apprenti
98% de réussite !

**1 alternant à partir de
septembre 2026 chez EMYN**



2026.06.02 - ARML Pays de la Loire

Je vais vous parler aussi d'un partenariat particulier que nous avons avec un lycée, le lycée Saint-François d'Assise, qui est l'un des dix établissements en France à proposer un BTS maintenance industrielle avec une option éolienne. Nous avons établi ce partenariat afin que les étudiants de ce BTS maintenance industrielle puissent être accompagnés, au-delà de l'éolien, vers des certifications ou des formations propres à l'éolien en mer. Notre partenariat consiste à allouer des bourses d'études à des étudiants qui ont validé, ou qui sont en passe de valider, leur BTS. Nous sommes très heureux de pouvoir accueillir, en septembre 2026, le premier alternant issu de ce BTS au sein de nos équipes d'exploitation sur l'île d'Yeu.

Nous démarrons l'exploitation pleine et entière depuis ce mois de mai, notre base d'exploitation est installée sur l'île d'Yeu, dans l'ancienne criée de Port-Joinville. C'est un bâtiment qui existait déjà et qui a été partiellement réhabilité pour accueillir les équipes de maintenance, le matériel de maintenance ainsi que les équipements. Dans cette base, nous accueillons au quotidien 66 personnes. Parmi elles, 43 sont des techniciens de maintenance qui travaillent selon un rythme de 14 jours de travail et 14 jours de repos. Nous avons également 23 personnes qui travaillent en horaires de bureau. Parmi ces 23 personnes, 8 sont des Irlais. Nous sommes très contents d'avoir pu recruter localement, plutôt sur des postes administratifs ou logistiques. Les postes de techniciens de maintenance nécessitent des formations spécifiques que nous espérons pouvoir développer au fil du temps, puisque nous avons 25 ans d'exploitation devant nous, notamment avec les jeunes de l'île d'Yeu.



L'exploitation et la maintenance depuis avril 2025

- 25-30 ans d'exploitation
- 85 emplois dont 66 emplois basés à l'île d'Yeu



Inaugurée le 6 juin 2025

Bilan économique du chantier de la base de maintenance

EN CHIFFRES...

23 ENTREPRISES RÉGIONALES
dont **18** entreprises vendéennes

Un marché supérieur à **7 MILLIONS D'EUROS**

80 % DE PME mobilisées pour les travaux de la base d'exploitation



2026.06.02 - ARML Pays de la Loire



Pour réaliser les travaux de réhabilitation de la base d'exploitation et de maintenance, nous avons fait appel à des entreprises locales. C'est une base qui est 100 % locale : 23 entreprises des Pays de la Loire, dont 18 vendéennes. Cela représente un marché substantiel de 1,7 million d'euros pour les entreprises locales.



Les règles de navigation – à partir du 28 mai 2026

- Commission Nautique Locale du 30/09/2025
- Activités maritimes encadrées par l'Arrêté **PREMAR 2026 / 071**
- Le parc est **navigable et pêchable** (arts dormants) avec des restrictions d'usage




2026.06.02 - ARML Pays de la Loire

Depuis le 28 mai de cette année, les règles de navigation ont changé. Elles étaient les suivantes pendant la phase de construction et d'installation : la navigation était totalement interdite, sauf pour la pêche, qui disposait de possibilités d'accès à certaines zones n'accueillant pas les bateaux installateurs. Depuis le 28 mai, la pêche et la navigation sont de nouveau autorisées dans le parc, avec des restrictions de sécurité : 200 mètres autour de la sous-station et une cinquantaine de mètres au pied de chacune des éoliennes. Nous allons voir, à partir de maintenant, ce que donneront les coactivités et les co-usages dans cette zone.



Rencontres estivales et informations grand public

Programmation 2026

Point d'information ouvert à Fromentine un mercredi sur deux

Stands événementiels [900 personnes renseignées en 2025]

24 avril	Foire de la mer	Ile d'Yeu
24-26 mai	Festi'Vagues	Saint Jean de Monts
19 juin	Marché de Port-Joinville	Ile d'Yeu
4-6 juillet	Festival A Tout Vent	Notre Dame de Monts
20 - 22 juillet	Marché de Barbâtre / Noirmoutier	Barbâtre / Noirmoutier
19-20 sept	Festival les Insulaires	Ile d'Yeu

Partenariats événementiels

- Championnat de France de Char à voile (mars)
- Course Croisière des Ports Vendéens (juillet)
- Trail de l'île d'Yeu (juin)
- Viens dans mon île (août)



Enfin, je parlais de concertation. C'est quelque chose qui nous a occupés et qui continue de nous occuper tout au long de la durée de vie du projet, que ce soit en phase de développement, en phase de construction et désormais en phase d'exploitation. Nous nous adressons au grand public à travers différents festivals, ainsi qu'à travers des marchés auxquels nous participons également. Les prochains rendez-vous que nous allons mener sont présentés au tableau, je ne vais pas les détailler. C'est un élément important, à la fois pour nous, équipe projet, d'être à l'écoute du territoire. Cela nous a permis de prendre en compte un certain nombre d'éléments afin de développer le projet en meilleure adéquation avec son écosystème. Nous avons également pu constater l'évolution des échanges que nous menons avec les personnes rencontrées lors de ces événements : d'une hostilité qui était, certes, modérée comparativement à d'autres parcs se développant ailleurs en France, nous sommes passés aujourd'hui à quelque chose d'intégré, voire perçu comme un facteur de fierté pour le territoire. Il est plutôt satisfaisant de constater cette évolution au fil du temps.

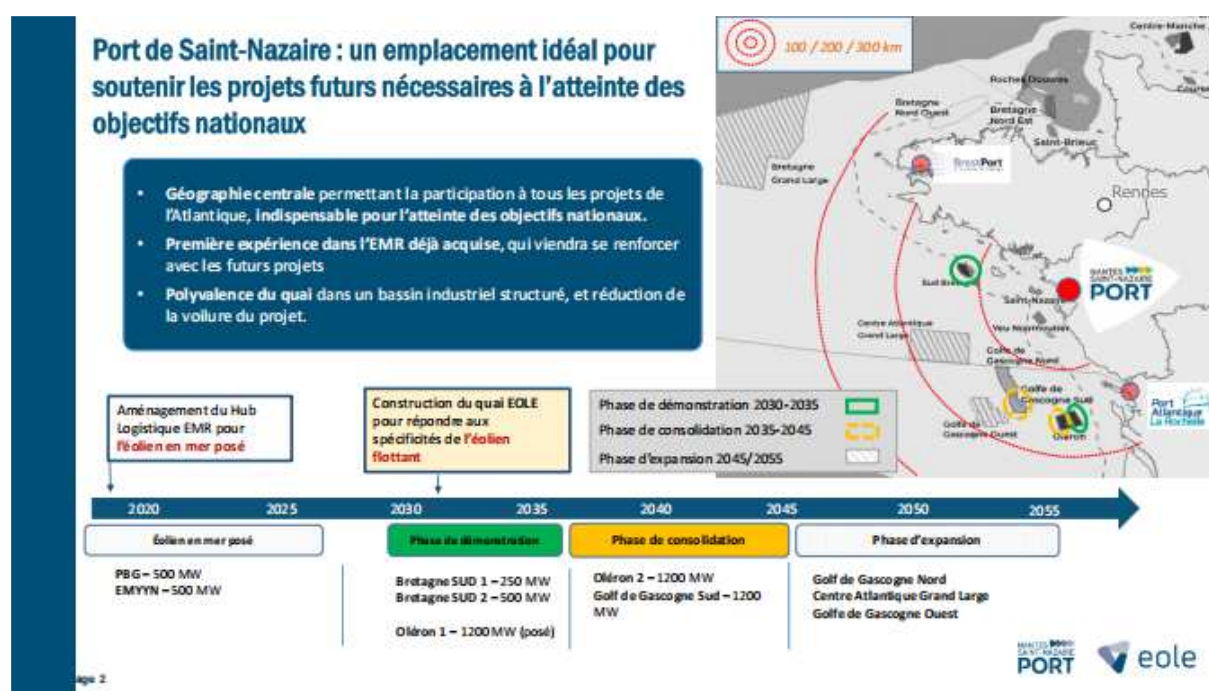
Je voudrais terminer en soulignant que la concertation avec les différents acteurs du développement économique, ainsi que les échanges que nous avons pu avoir, ont également été essentiels pour aboutir à la présence de ces 200 entreprises régionales dans la supply chain. Nous avons eu quelques belles réussites. Je pense notamment à Rollix Defontaine, qui a fourni 100 % des couronnes d'orientation de nos pâles. C'était un pari qui n'était pas gagné, mais qui a été relevé grâce à la volonté de chacun. Je vous remercie.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci, Christelle. Je vous propose de poursuivre avec la présentation de Monsieur Philippe LÉON, du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, et plus spécifiquement sur le quai ÉOLE, dont nous avons déjà parlé. Merci, Philippe.

Philippe LÉON — Chef de projet EOLE

Bonjour à toutes et à tous. Je vais essayer de faire court et synthétique. La commande est de faire un temps d'actualisation des projets du port sur cette magnifique filière des énergies marines renouvelables.



Depuis le début de l'aventure, le port s'est associé aux acteurs du territoire, aux développeurs, ainsi qu'aux acteurs économiques et associatifs pour s'adapter aux projets éoliens en mer. Cela a commencé par l'éolien posé. Je pense que nous avons essayé d'être au rendez-vous pour construire les projets qui vous ont été présentés, tant pour les parcs éoliens que pour de nombreuses autres thématiques associées à ces parcs. Je pense notamment à la phase de construction, aux câbles, aux enrochements, à tout ce qui peut concerner ce type de projet.

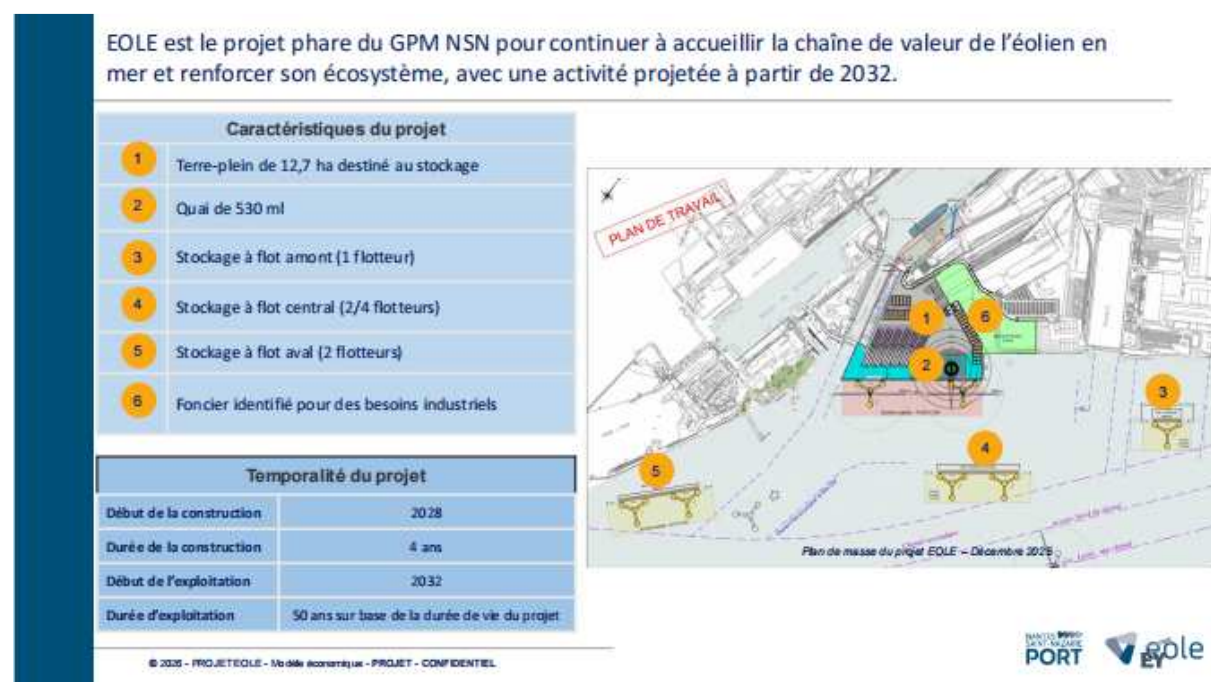
Je ne vais pas revenir là-dessus, puisque cela a été présenté sur la carte que vous avez à l'écran. L'objectif du port, désormais, est résolument de se tourner vers l'avenir et la transition énergétique. Je vous rappelle que 70 % de notre chiffre d'affaires est lié à du trafic énergétique. Il s'agit de prendre le virage de la transition énergétique, notamment, mais pas uniquement, à travers des projets éoliens en mer. Vous avez ainsi, sur la carte, un positionnement stratégique du port. Ce n'est pas seulement la carte des parcs éoliens en mer, c'est également le positionnement du port sur ces différents parcs.

Pour construire un parc, il faut généralement plusieurs sites portuaires. Cela a été présenté tout à l'heure avec La Rochelle, Brest ou Nantes Saint-Nazaire, qui ont contribué, chacun à leur manière, à ces projets.

Pour l'éolien flottant, ou pour l'éolien posé de grande puissance qui se profile à l'horizon 2032-2050, les ports doivent adapter leurs infrastructures. Il faut avoir en tête — et c'est très important — que le passage de l'éolien posé à l'éolien flottant constitue une marche considérable à franchir en termes d'infrastructures portuaires et de complexité. Le port de Saint-Nazaire a pleinement pris acte de ces projets et se tourne résolument vers l'avenir.

Donc, les premiers projets éoliens flottants, notre objectif est de réussir à réaliser Pennavel. Ensuite, les autres projets — et pas uniquement le flottant — notamment Oléron 1, auxquels nous contribuerons à notre manière avec le port de La Rochelle. Aujourd'hui, les installations portuaires existantes n'ont pas la capacité de répondre ni aux futurs projets d'éolien posé de 1,2 gigawatt, ni, a fortiori, aux futurs projets d'éolien flottant. C'est un point très important, car Saint-Nazaire est contraint par des accès nautiques, notamment la forme Joubert. Vous avez vu, je pense, plusieurs photos avec un navire poseur à l'intérieur de la forme Joubert : il y entre « au chausse-pied ».

Demain, à l'horizon 2033, 2034, etc., les futurs navires poseurs ne pourront plus entrer dans cette forme et sont également contraints par leur hauteur, puisqu'ils dépassent 60 mètres et ne passent pas sous le pont de Saint-Nazaire. Il est extrêmement important que Nantes Saint-Nazaire Port propose des infrastructures capables de répondre aux besoins de demain.



Je peux vous montrer un visuel, afin que les personnes qui ne sont pas forcément familières du secteur de Saint-Nazaire comprennent de quoi il s'agit. L'objectif est d'adapter l'infrastructure existante de Saint-Nazaire pour l'éolien flottant. Voilà à quoi cela peut ressembler à l'horizon 2032.

Visuel du projet



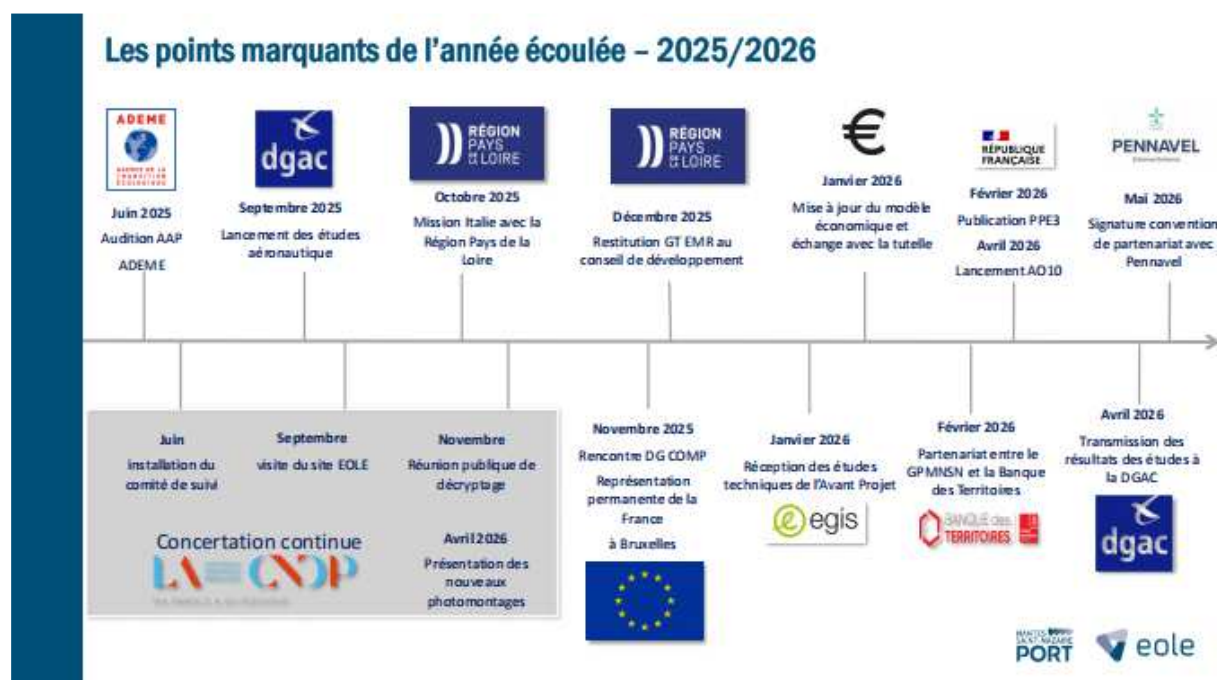
De manière un peu plus technique — je suis désolé pour le plan et pour le support de présentation —, aujourd'hui, certains pourraient dire que le projet n'a pas beaucoup évolué. En réalité, il a évolué, mais de façon très fine. Il faut un œil un peu averti pour en percevoir les évolutions. Ce projet ÉOLE concerne l'éolien flottant, mais pas uniquement. Vous avez toujours le terre-plein existant, qui a été utilisé pour les aménagements qui viennent d'être présentés. Nous avons optimisé ce foncier, qui est rare et cher à Saint-Nazaire, afin de dégager de l'espace, pour les Chantiers de l'Atlantique, puisqu'ils sont déjà impliqués sur les sous-stations à courant alternatif.

[interruption de l'enregistrement sur 3 minutes]

La question était de faire un état des lieux de l'avancement du projet depuis un an. Beaucoup de choses se sont passées, notamment sur les études techniques. Je vais tout de suite couvrir ce sujet-là. Nous avons mené plusieurs études techniques avec des partenariats de maîtrise d'œuvre. Désormais, nous commençons à avoir une idée précise de ce que nous allons faire. Cela passe également par des études d'amarrage, des études de comportement des flotteurs, etc. Nous avons finalisé l'avant-projet. À ce stade, nous avons pris une décision importante au port : nous ne poursuivrons pas avec la même maîtrise d'œuvre. Nous allons passer en conception-réalisation sur ce projet, car le choix technologique des entreprises a une importance majeure sur la technicité du projet.

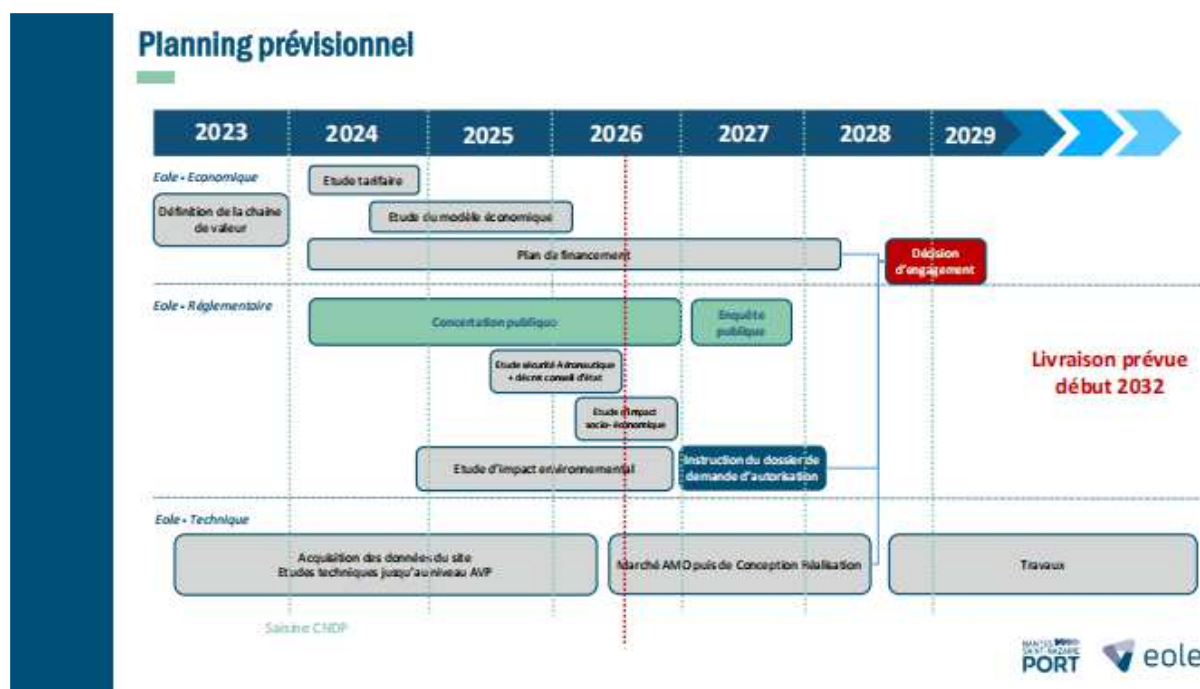
Sur le volet technique, toujours, cela a été rappelé par le SGAR tout à l'heure : nous avons mené, pendant un an, des études de sécurité aéronautique, tant sur les procédures de vol aux instruments de l'aéroport de Montoir que des études approfondies sur la sécurité et l'exploitation de l'aéroport de Montoir en lien avec notre projet EOLE. La grande différence, qui n'a échappé à personne, est que nous envisageons d'installer des éoliennes pouvant atteindre, à terme, 350 mètres de hauteur à proximité d'un aéroport. Il est donc essentiel de s'assurer que l'exploitation de l'aéroport puisse être maintenue, notamment vis-à-vis de notre client numéro un, Airbus, sur le site de Montoir.

Ces études arrivent à leur terme. Nous devrions bientôt disposer des résultats et des conclusions fournis par la DGAC. D'ailleurs, je tiens à remercier l'ensemble des services de l'État, et notamment la DGAC, pour nous avoir accompagnés dans ce domaine de l'aviation que nous ne connaissions pas. J'espère que nous saurons répondre aux différentes exigences qui ont été formulées.



Sur le volet financier, c'est un point important, car financer un projet de cette taille — plus de 200 millions d'euros — représente un investissement conséquent pour le Grand Port Maritime. Un projet de cette envergure ne peut voir le jour que s'il bénéficie de financements publics, mobilisés à travers différents leviers. Cela passe notamment par le contrat de plan État-Région, ainsi que par la réponse à l'appel à projets de l'ADEME, qui n'a pas encore dévoilé ses lauréats ni les montants de participation. Nous restons toutefois positifs et nous continuons d'avancer avec l'ADEME, malgré ces annonces qui ne sont pas encore intervenues. Voilà pour ce qui concerne le financement public. Il reste également le financement privé. Nous avons travaillé, notamment avec la Banque des Territoires, ainsi qu'avec différents partenaires, afin de financer le reste du projet. Ce point est important et nous assurons par ailleurs une veille active au niveau européen afin d'identifier, le cas échéant, de nouveaux leviers de financement.

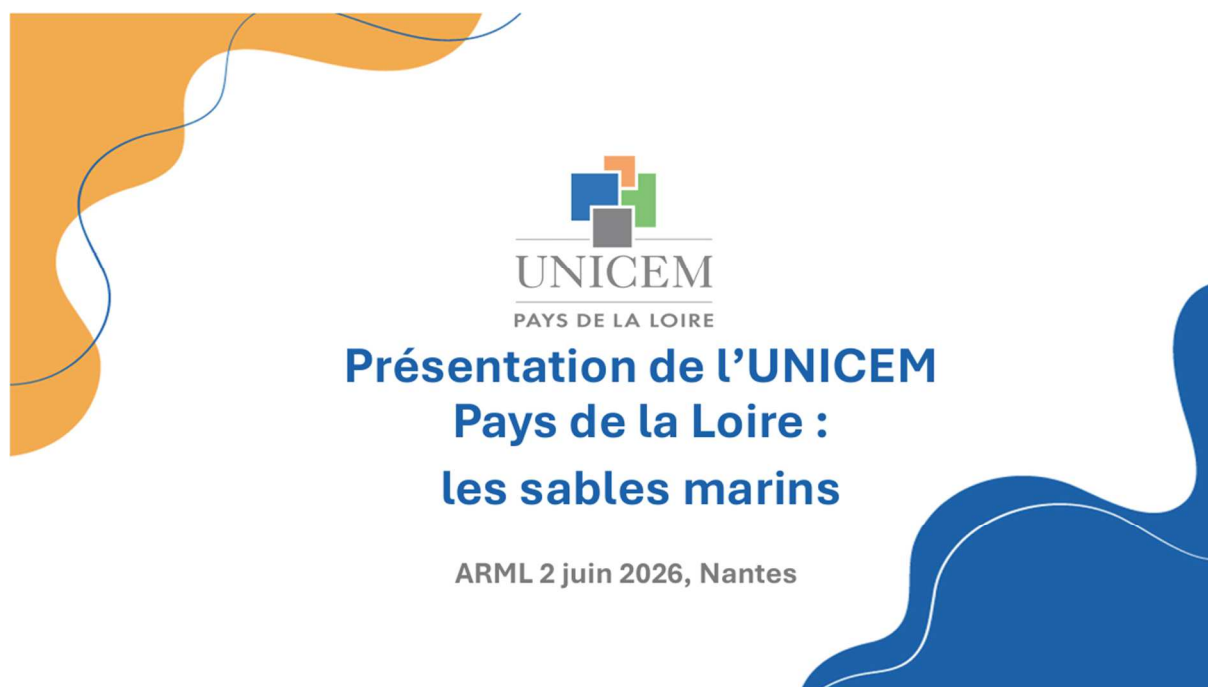
Qu'est-ce qu'il manque ? Sur le volet Pennavel, nous l'avons dit tout à l'heure : nous avons signé récemment un contrat de partenariat à Seanergy. Ce n'est pas le début de nos échanges avec Pennavel. Nous travaillons depuis de nombreuses années avec ce développeur afin que le projet réponde aux attentes du porteur de projet. Ensuite, la concertation publique constitue également un point important, qui a été évoqué, à la fois par RTE, mais aussi à l'Île d'Yeu et à Noirmoutier. Depuis 2024, nous avons engagé, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, une concertation préalable que nous poursuivons à travers un comité de suivi et différentes actions menées sur le territoire. D'ailleurs, un certain nombre de personnes présentes dans la salle font partie de ce comité de suivi. Nous en organiserons un à la rentrée de septembre — pour prendre date — afin de poursuivre les échanges et le dialogue avec les différents acteurs du territoire sur ce sujet.



Voilà, je ne vais pas tout présenter, mais en résumé, l'avancement du projet EOLE. Les derniers points concernent le planning. Claire, sur ce sujet : l'objectif est d'aboutir à une décision finale d'investissement en 2028, afin de lancer les travaux à partir de cette période et de livrer l'ensemble en 2032. Vous avez l'ensemble du dispositif présenté à l'écran, mais je ne vais pas reprendre ce que j'ai déjà indiqué. Je vous remercie de votre attention et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci beaucoup. Je propose d'inviter Monsieur Carlos MARTINS pour la dernière présentation. Nous prendrons les remarques et les questions à l'issue de cette partie. Cela nous permettra également de respecter, autant que possible, le timing, qui a déjà quelque peu dérapé. Toutefois, comme une séquence a été supprimée, nous devrions pouvoir nous ajuster. Il s'agit de la dernière présentation de cette deuxième partie, puis nous prendrons ensuite les questions ou interventions. La parole est à vous.



Carlos MARTINS — Secrétaire Général de l'UNICEM

Merci, Madame la Vice-Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je suis honoré d'être parmi vous pour vous présenter à la fois l'UNICEM, mais également les sables marins.

UNICEM



L'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) est la Fédération de 8 branches représentant les industries extractives et productrices de matériaux.

☐ **Nos missions :** promouvoir, défendre et représenter.

L'UNICEM est une branche de l'inter-industrie : membre MEDEF, France Industrie, ...



Je vais commencer par vous présenter l'UNICEM, qui est l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction. Il s'agit d'une fédération représentative inscrite au Code du travail, qui regroupe huit branches de métiers, ou syndicats de métiers, réunissant les industries extractives minérales et la production de matériaux de construction. Nos missions fondamentales, au sein de l'UNICEM, sont la promotion de nos activités auprès du grand public et des décideurs locaux, la défense des intérêts de nos adhérents, mais également la représentation de nos activités et de nos actions auprès des institutionnels locaux et des décideurs de la région.

Nous sommes membres du MEDEF Pays de la Loire, de France Industrie et de nombreux autres organismes au niveau régional, comme Agir Pays de la Loire. Nous représentons également la branche industrielle minérale au niveau de OPCO 2i. Vous avez à l'écran les huit branches qui composent l'UNICEM Pays de la Loire. Les deux principales branches sont l'UNPG, l'Union Nationale des Producteurs de Granulats, à la fois terrestres et marins, ainsi que le SNBPE, le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi. Six autres syndicats complètent ce panel de professions, notamment les adjuvantières pour la fabrication du béton — qui, je le rappelle, est composé de sable, de gravier, d'eau et d'adjuvants — les laines minérales, le grès des Vosges, le pompage du béton, ainsi que les roches ornementales.

Toujours au niveau de l'UNICEM, les activités de nos entreprises portent principalement sur l'extraction et la gestion des ressources minérales locales, qu'elles soient maritimes ou terrestres. Dans un second temps, ces ressources sont transformées grâce à des procédés technologiques industriels avancés sur chacun de nos sites. Vient ensuite la mise sur le marché de produits finis, tels que le béton prêt à l'emploi, la préfabrication, mais également les granulats destinés, par exemple, à la mobilité douce. Nous intervenons également dans le recyclage et la valorisation des déblais de chantier. Cela fait de l'UNICEM un acteur à part entière de l'économie circulaire, ainsi qu'un acteur de la REP PMCB au niveau régional.

UNICEM

« Sans granulats, sans béton, sans roches ornementales, il n'y a ni routes, ni écoles, ni hôpitaux, ni réseaux, ni ouvrages structurants. Il n'y a ni villes, ni villages, ni territoires capables de fonctionner, de se développer et de répondre aux besoins quotidiens des habitants. »

Les activités de nos entreprises sont :

- ☐ L'**extraction** et la gestion de ressources minérales locales, granulats terrestres et marins
- ☐ La **transformation** de la ressource grâce à des procédés technologiques industriels,
- ☐ La **mise sur le marché de produits finis** : granulats et béton prêt à l'emploi
- ☐ Le **recyclage et la valorisation** des déblais de chantier

Notre filière assure :

- Un approvisionnement local, sécurisé et durable
- Un moteur de l'emploi et de l'économie locale
- Un engagement concret pour la transition environnementale



4



Notre filière assure, quant à elle, un approvisionnement local, sécurisé et durable. Celui-ci est notamment encadré par le schéma régional des carrières, approuvé en janvier 2021, qui permet d'approvisionner chaque territoire en substrats nécessaires au logement et à la gestion des infrastructures. Nous constituons également un moteur de l'emploi et de l'économie locale, avec près de 2 000 emplois directs au niveau régional. À noter que, dans notre filière, un emploi direct génère environ trois emplois et demi de manière indirecte ou induite dans le reste de l'économie.

Enfin, nous assurons également un engagement concret en faveur de la transition environnementale, en ayant développé un label sectoriel, « UNICEM Entreprises engagées », qui est un label RSE. Aujourd'hui, près de 80 % de nos adhérents y sont engagés de manière volontaire. Il s'agissait ici de la partie purement UNICEM, en tant que fédération, qui regroupe, au niveau régional, près de 200 adhérents, à la fois des fabricants de béton prêt à l'emploi, des acteurs de l'extraction minérale terrestre, mais également des terminaux sabliers. Cela permet ainsi de faire le lien avec une présentation du sable marin en région Pays de la Loire.

Le sable marin : dans la vie quotidienne des ligériens

Qu'est ce que le sable marin ?

Les gisements de sables marins siliceux correspondent majoritairement à d'anciens dépôts sédimentaires d'origine continentale situés dans l'axe d'anciennes vallées fluviales, de **même nature géologique** que les gisements alluvionnaires terrestres.

Pourquoi est-il extrait ?

Le sable marin vient se substituer aux extractions de sable dans le lit mineur des rivières à la fin des années 80.

Où est-il présent en région Pays de Loire ?

Principalement au large de l'estuaire de la Loire

A quoi sert-il ?

Répond à l'ensemble des normes de qualité et de robustesse, les sables marins sont adaptés à une grande diversité d'utilisation : génie civil, bâtiment, maraîchage, ...



Les concessions ligériennes :
- Cairnstrath A et SN2
- Le Payré



Qu'est-ce que le sable marin ? Il s'agit de gisements de sable marin siliceux correspondant majoritairement à d'anciens dépôts sédimentaires d'origine continentale, situés dans l'axe d'anciennes vallées fluviales. Ces gisements présentent ainsi la même nature géologique que les gisements alluvionnaires terrestres. Cet élément est important, car cette nature de substrat permet d'assurer aujourd'hui la robustesse et la durabilité du matériau, ainsi que du produit fini, ce qui est particulièrement intéressant en matière d'infrastructures et de logement.

Pourquoi le sable marin est-il extrait ? Tout simplement parce qu'il vient en substitution de l'arrêt de l'extraction de sable en lit mineur à la fin des années 1980. Afin de maintenir et de répondre aux besoins des territoires, il a été décidé, dès cette période, de pouvoir exploiter les sables d'origine marine pour soutenir les activités de construction. Ces ressources sont présentes en région Pays de la Loire, au large de l'estuaire de la Loire, comme vous pouvez le voir sur la carte à l'écran, qui matérialise en rouge les

trois concessions régionales : Cairnstrath A et SN2, situées plus au nord, ainsi que le Payré, visible plus au sud, face aux Sables-d'Olonne.

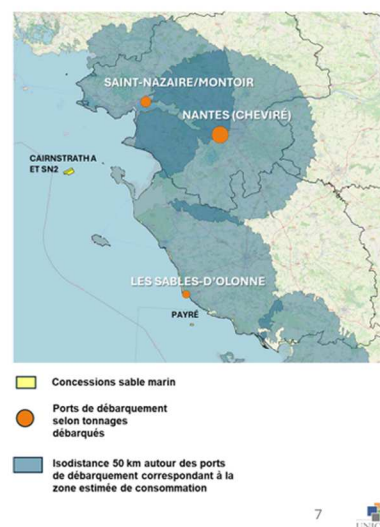
À quoi sert le sable marin ? Il sert principalement à répondre à des normes de qualité et de robustesse, encadrées par la norme EN 206 C3+. Je vous passerai les détails, mais les sables marins sont adaptés à une grande diversité d'utilisations, notamment en génie civil. Cela fait également écho à la notion de « jouer collectif » évoquée tout à l'heure par FNE Pays de la Loire, puisque nous répondons à des normes techniques permettant, par exemple, la construction de mâts d'éoliennes ou d'infrastructures nécessaires à leur accueil sur nos territoires. Le sable marin est également utilisé dans le secteur du bâtiment, ainsi que dans le maraîchage, pour lequel il présente des caractéristiques techniques intéressantes favorisant le développement de cette agriculture.

Le sable marin : une souveraineté régionale

Une filière 100 % française sur la façade NAMO, une activité qui s'appuie sur des armateurs, navires et équipages français depuis plus de 40 ans :

- *ST Pierre* : STFMO, basé à Montoir de Bretagne.
- *André L et Stellamaris* : DTM, basés à La Rochelle.
- *Côtes-de-Bretagne* : CAN, basé à St Malo.

Les sables marins répondent aux besoins de l'activité béton pour **40% en Vendée et pour 50% en Loire-Atlantique** (béton prêt à l'emploi, préfabrication, béton de chantier).



7 UNIREM

La question de la souveraineté régionale a également été largement évoquée. Il convient de noter que notre filière de sable marin est une filière 100 % française, qui s'appuie, depuis plus de 40 ans, sur des armateurs, des équipages et des navires entièrement français. Je vous ai cité quatre navires à ce titre : le *Saint-Pierre*, exploité par STFMO et basé à Montoir-de-Bretagne ; l'*André L Stellamaris*, dont l'armateur est DTM et qui est basé à La Rochelle ; ainsi que le *Côtes de Bretagne*, dont l'armateur est CAN et qui est basé à Saint-Malo.

Il faut savoir que ces sables marins répondent aujourd'hui aux besoins de l'activité béton à hauteur de près de 40 % en Vendée et de plus de 50 % en Loire-Atlantique. Ce constat est également visible à travers la zone de chalandise présentée sur la carte à l'écran. Vous avez, en orange, les trois ports, c'est-à-dire les trois terminaux sabliers de la région Pays de la Loire, et, en bleu, le cercle correspondant à la zone de consommation de ces granulats marins sur les territoires. Nous constatons ainsi que ces granulats sont principalement consommés sur le littoral ligérien. J'ai également indiqué à l'écran les volumes de production et les quantités de granulats marins — de sables marins — débarqués sur chaque

port : en Loire-Atlantique, plus de 1,3 million de tonnes en 2024, et en Vendée, près de 360 000 tonnes ont également été débarquées en 2024.

Le sable marin constitue un acteur économique majeur en Pays de la Loire. En effet, pour le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, il s'agit d'une activité régulière, pérenne et essentielle sur le plan économique. Le sable marin représente ainsi le sixième tonnage du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, derrière des flux tels que le gaz naturel ou les conteneurs, mais devant les céréales. Cela correspond à environ 25 % des escales du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, qui sont dédiées à l'accueil des navires sabliers.

Le sable marin : un acteur conséquent pour les ports ligériens



Pour le **Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire (GPMNSN)**, le sable marin est une activité régulière, pérenne et essentielle :
6^{ème} tonnage du GPMNSN après des flux comme le gaz naturel ou les conteneurs, mais devant les céréales.
652 escales de navires sabliers (ST PIERRE, ANDRE L. STELLAMARIS) sur 2655 soit 25% des escales



✓ Zoom sur Nantes : 1^{ère} activité du port avec 55% du tonnage total.



Pour le port des **Sables d'Olonne**, le sable marin est une activité majeure pour l'équilibre financier du port

1^{er} tonnage du port soit 45% du tonnage total du port et 29 % des revenus portuaires :
152 escales (ANDRE L. et COTES DE BRETAGNE) sur 271 soit 56% des escales

Sources : données 2024



Du côté des Sables-d'Olonne, l'impact économique est d'autant plus important, puisque le sable marin constitue une activité majeure pour l'équilibre financier du port. En effet, les sables marins représentent le premier tonnage annuel du port des Sables-d'Olonne, soit 45 % du tonnage total, et 56 % des escales, qui sont dédiées à l'accueil des navires sabliers. Vous avez d'ailleurs à l'écran les quatre navires qui font la fierté de notre filière pour l'extraction de sable marin au large de notre littoral.

Exemples récents de réalisations ligériennes avec du sable marin



Enfin, pour terminer, quelques exemples de réalisations à partir de sable marin. Vous l'aurez constaté à travers chacune d'entre elles — que ce soit le complexe sportif des Sables-d'Olonne, la station d'épuration de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ou encore le skatepark de Pornic — ces ouvrages répondent à des besoins de sécurité et nécessitent des matériaux robustes, solides, efficaces et durables, afin de garantir la sécurité de chacune et chacun. Vous avez également une photographie de la mâche nantaise, qui se développe avec fierté sur nos territoires, produit local utilisant des granulats également locaux, extraits au large de notre littoral.

J'en ai fini pour la présentation de l'UNICEM. Madame la Vice-Présidente, merci à toutes et à tous pour votre attention.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci à vous. Je vais laisser la place aux remarques, aux questions et aux interventions, que ce soit sur cette dernière présentation ou sur les deux précédentes, présentées par Madame Christelle CÉLESTE et Monsieur Philippe LÉON. Sans oublier de vous présenter préalablement.

Thierry DEVILLE — Conseiller départemental du canton de Saint-Brevin-les-Pins et maire adjoint de la commune en charge de l'Environnement et du Littoral

Bonjour à toutes et à tous. Thierry DEVILLE, je suis conseiller départemental du canton de Saint-Brevin-les-Pins et également maire adjoint de cette commune, en charge de l'environnement et du littoral.

J'aurai deux questions, une pour chacun des deux intervenants précédents. Tout d'abord, sur le dossier EOLE. Je sais que des études ont été menées sur les conséquences des installations. Je ne parle pas des éoliennes elles-mêmes, mais plutôt des installations permettant la réalisation et la maintenance des éoliennes, au niveau des quais fixes et des quais flottants. Quelles sont les conséquences sur les

courants dans l'estuaire, que ce soit dans le chenal ou hors chenal ? Quelles sont également les conséquences sur les phénomènes de submersion ou d'accrétion ?

Je pose directement mes questions pour le deuxième intervenant. Les communes littorales vendéennes ont été sollicitées dans le cadre du projet d'extraction de granulats. Je sais qu'il y a eu une expression négative de la part des communes vendéennes. Une deuxième présentation a également été faite. Je voulais savoir où vous en étiez aujourd'hui par rapport à la Vendée, ainsi que concernant la sollicitation des communes littorales de Loire-Atlantique. Merci.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Je vous laisse la parole, Philippe.

Philippe LÉON — Chef de projet EOLE

Question courte, mais réponse qui peut être très longue. Je ne vais pas présenter ici l'ensemble des résultats des modélisations hydro-sédimentaires qui ont été réalisées pour le projet. Concrètement, cela signifie que nous avons simulé le projet dans l'estuaire de la Loire, à l'aide de calculs et de logiciels permettant d'évaluer son impact sur les écoulements hydro-sédimentaires, en fonction des caractéristiques propres de la Loire. Plusieurs modélisations ont été réalisées. Des premiers résultats ont d'ailleurs été présentés lors d'une réunion publique pendant la phase de concertation préalable. Je suis désolé de ne pas pouvoir vous apporter une réponse complète immédiatement, mais nous aurons l'occasion de nous revoir au cours de l'année pour approfondir ces éléments. Justement, dans le cadre de la phase de concertation publique, nous avons prévu une réunion spécifique dédiée aux thématiques environnementales. À cette occasion, nous aborderons notamment la question de l'impact hydro-sédimentaire du projet sur la Loire. Je tiens toutefois à vous rassurer : cet impact reste limité. Je ne vais pas le détailler ici, car cela serait trop complexe, d'autant plus que je ne dispose pas de support pour vous le présenter. Je vous invite à retenir la date de ce rendez-vous.

Carlos MARTINS — Secrétaire Général de l'UNICEM

Merci. Sur la question de la concertation actuelle relative à l'extraction de granulats marins au large du littoral vendéen, il s'agit d'un projet qui relève directement des porteurs de projets. Ce n'est pas un sujet de nature syndicale. Je suis désolé de me positionner ainsi, mais le rôle d'un syndicat n'est pas de porter un projet en particulier ni d'en présenter le contenu, dans ce cas précis, en réunion publique. Je vous invite à vous rapprocher directement des porteurs de projets ou, le cas échéant, de Monsieur le Préfet de Vendée, qui est informé de ce sujet.

Jean-Sébastien BOUCARD — Adjoint à la Secrétaire générale pour les affaires régionales

Peut-être apporter, malgré tout, quelques éléments d'éclairage complémentaires sur ce dossier. Un premier projet a été présenté. Il s'agissait d'un projet d'étude pour une extraction future qui, comme vous l'avez indiqué, a été rejeté par des élus vendéens. Les porteurs de projets ont retravaillé leur proposition. À ce stade, le projet est toujours à l'étude et n'a pas encore été déposé. Il s'agit désormais d'un second projet, revu et corrigé à la suite des remarques formulées, notamment par les élus vendéens. Celui-ci fera de nouveau l'objet d'une concertation, en particulier auprès des élus vendéens. Voilà ce que je peux vous indiquer à ce stade.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci. Y a-t-il d'autres questions, remarques ou interventions ?

Xavier MÉTAY — Directeur de France Nature Environnement Pays de la Loire

Sur la question des granulats marins, sujet complexe, cela a peut-être été évoqué un peu rapidement. Nous sommes bien sur des permis exploratoires de recherche, et non sur des permis permettant l'exploitation. Je pense, en effet, que le grand public, ainsi que certains élus, n'ont pas totalement compris la question posée lors de la concertation précédente. Ces mêmes élus devraient également réfléchir à la sobriété matière sur leur territoire. Nous avons vu, à travers les illustrations présentées, qu'il s'agissait notamment de bâtiments, pour certains publics, réalisés à partir de sable marin. Nous les encourageons à travailler avec nous sur la sobriété matière, sur le recyclage, et à se poser la question suivante : si le sable ne provient pas de la mer, d'où viendra-t-il ? Peut-être de carrières, qui font également l'objet de nombreuses oppositions, je pense, notamment à Sainte-Pazanne ou à d'autres territoires de ce type.

Nous sommes, en quelque sorte, piégés, dans une situation contrainte. Il est nécessaire, collectivement, de sortir d'une approche dossier par dossier pour adopter une vision globale. C'est précisément l'objectif du schéma régional des carrières, qui sera prochainement remis sur la table, au cœur des discussions sur ces enjeux. Il est essentiel que les collectivités s'investissent dans ce Schéma Régional des Carrières, aux côtés des professionnels, mais également des associations de protection de l'environnement que je représente aujourd'hui. En effet, il s'agit d'un véritable projet de société. Où place-t-on l'exploitation des matières premières ? Où place-t-on la sobriété ? Où place-t-on le recyclage et l'économie circulaire ? L'ensemble de ces questions doit être abordé tout en répondant aux enjeux de nos territoires, qui continuent à se densifier. Ces mêmes communes pourraient d'ailleurs s'interroger sur leur capacité d'accueil. Il s'agit donc d'enjeux multiples, et nous sommes tout à fait ouverts à la discussion avec vous.

Carlos MARTINS — Secrétaire Général de l'UNICEM

Peut-être pour préciser... Merci, Monsieur MÉTAY, pour ce complément d'information. L'exploitation de granulats marins dépend du code minier, contrairement aux carrières terrestres, qui dépendent du code de l'environnement. Néanmoins, ces deux types d'exploitation sont encadrés par le schéma régional des carrières, qui permet d'assurer un approvisionnement sûr, durable et en quantité suffisante pour les années à venir, afin de répondre à la démographie galopante de notre région ainsi qu'aux besoins d'accueil sur nos infrastructures régionales.

Xavier MÉTAY — Directeur de France Nature Environnement Pays de la Loire

Je me permets, une dernière fois, de revenir sur le projet EOLE. Les études environnementales ont, effectivement, été livrées par Egis en janvier 2026. Il sera important de les présenter aux acteurs du territoire. La question de l'intégration paysagère a fait l'objet de photomontages. Néanmoins, comme nous avons pu le constater sur les projets éoliens en mer, il existe des photomontages réalistes qui ont été réalisés. Lorsque les éoliennes se montent à l'horizon, une partie de la population réagit, voire peut surréagir. Les porteurs de projets indiquent : « Vous avez été prévenus, nous vous avons montré ce que c'était. » Néanmoins, une fois face au fait accompli, avec des mâts pouvant atteindre 350 mètres en bout de pale, la perception n'est pas tout à fait la même que celle donnée par une photographie ou un photomontage réalisé, par exemple, depuis l'estuaire sud. Il y a une vigilance particulière à avoir, me semble-t-il, avec les acteurs du territoire et les élus, afin de bien communiquer et informer la population. L'enquête publique prévue en 2028 peut effectivement très bien se dérouler. Néanmoins, ce ne sont pas les travaux de construction des quais qui susciteront des réactions, mais bien le moment où les installations seront en place et où les éoliennes arriveront pour être montées. À ce stade, des surréactions peuvent apparaître. Je pense que c'est un sujet à ne pas sous-estimer.

Philippe LÉON — Chef de projet EOLE

Juste pour information, sur cette thématique-là, nous avons déjà réalisé des photomontages dans le cadre de la phase de concertation continue. Ceux-ci ont été critiqués, mais à juste titre. Afin de travailler en toute transparence, notamment avec les riverains — je pense en particulier aux Amis de Saint-Brevin, situés juste en face du projet EOLE — la demande a été simple côté port : « *Écrivez-nous votre cahier des charges, comment souhaitez-vous que nous procédions pour réaliser ces photomontages, et nous le respecterons à la lettre.* » C'est exactement ce que nous avons fait avec eux. Nous leur avons présenté le fruit de ce travail il y a encore quelques semaines, avec de nouveaux photomontages réalisés depuis plusieurs points de vue : depuis Saint-Brevin, depuis le Petit Maroc à Saint-Nazaire, ainsi que depuis le quartier de Méan, à proximité. Je pense qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur la manière de réaliser les photomontages. Ils sont fidèles à ce que sera le projet demain, sur des projections à 350 mètres. Nous nous situons à un horizon 2040-2050 ; ce ne seront pas les premiers projets, je tiens à le rappeler. Il s'agira de phases d'intégration, avec des durées contenues sur des périodes bien déterminées. L'impact visuel sera celui-ci. En tout cas, je souhaitais vous partager l'action du port : c'est un sujet que nous prenons très au sérieux. Nous essayons de faire de notre mieux, tout en reconnaissant les limites de l'exercice.

3. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

PARTIE 3 – PRÉSENTATION DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

INTRODUCTION DE CLAIRE HUGUES

INTERVENTIONS DE :

- **MARGAUX FAVRET – PRÉSENTATION DU FEAMPA (RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE)**
- **HICHAM BENAZIZ (RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE) ET PHILIPPE MONBET (PMBA) : PRÉSENTATION DU PROGRAMME TASK FORCE INTERNATIONALE ÉCONOMIE BLEUE**



- DEBAT -

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci de cette réponse. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer à la dernière partie, qui se retrouve, du coup, allégée. Nous avons souhaité, dans cette dernière partie de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral, faire un focus un peu plus approfondi sur des actions pilotées par la Région des Pays de la Loire.

Je vous avais indiqué que le point serait fait ultérieurement ; nous le verrons lors de la prochaine ARML. En revanche, je vais inviter Monsieur Hicham BENAZIZ, du service international à la Région, à nous rejoindre et Monsieur Philippe MONBET du Pôle Mer Bretagne Atlantique, pour nous parler de la Task Force internationale « Économie bleue ». Nous l'avons lancée il y a deux ans. Elle est particulièrement dynamique et compte aujourd'hui 120 partenaires. Il me semblait intéressant de valoriser ce travail collectif mené à l'international. Monsieur Hicham BENAZIZ et Monsieur Philippe MONBET, je vous laisse la parole.

Hicham BENAZIZ — Directeur Attractivité et International

Merci, Madame la Vice-présidente. Nous allons être synthétiques, je crois que nous avons un petit peu de temps. L'idée, avec la participation de Monsieur Philippe MONBET pour le Pôle Mer Bretagne Atlantique, est de pouvoir vous apporter des retours très concrets sur cette Task Force internationale pour l'économie bleue. Cela s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie internationale votée par la Région, qui s'articule autour de trois priorités : mettre le pied à l'étrier aux entreprises qui n'exportent pas encore, accompagner la conquête de nouveaux marchés, et renforcer la présence sur ces marchés pour les filières stratégiques du territoire, autour d'une dynamique collective. C'est le sens de cette Task Force, lancée en 2019-2020. Les premiers échanges ont démarré à cette période. Vous l'avez indiqué, Madame Claire HUGUES, elle rassemble aujourd'hui plus de 140 acteurs, dont une cinquantaine d'entreprises. Cela représente des dizaines d'actions chaque année, portées à la fois par la Région et par les partenaires de cette Task Force.

TASK FORCE INTERNATIONALE PAYS DE LA LOIRE - ÉCONOMIE BLEUE

ELEMENTS DE BILAN ET PERSPECTIVES



1 OBJECTIF : Rendre plus visible la filière pour développer les marchés des entreprises et anticiper les innovations.

NOTRE MÉTHODE : Elaborer ensemble un plan d'actions international à 3 ans (2025-2028)

➔ + de 140 acteurs impliqués (dont 50 entreprises)

BILAN 2025 :

- 12 actions programmées pour favoriser un accès privilégié aux grands donneurs d'ordres européens
- 83 rendez-vous et contacts BtoB organisés : des opportunités commerciales concrètes pour les entreprises accompagnées

PLAN D' ACTIONS 2026 issu des contributions exprimées lors de la concertation du 26 novembre 2025 :

19-20 mai 2026 : Salon Seanergy à Nantes

3 juin 2026 : accueil d'une délégation d'entreprises canadiennes

8-11 juin 2026 : Mission collective à Halifax – Canada

1-4 septembre 2026 : Mission collective au SMM – Hambourg – pilotage Région et WindShip, en lien avec NSD

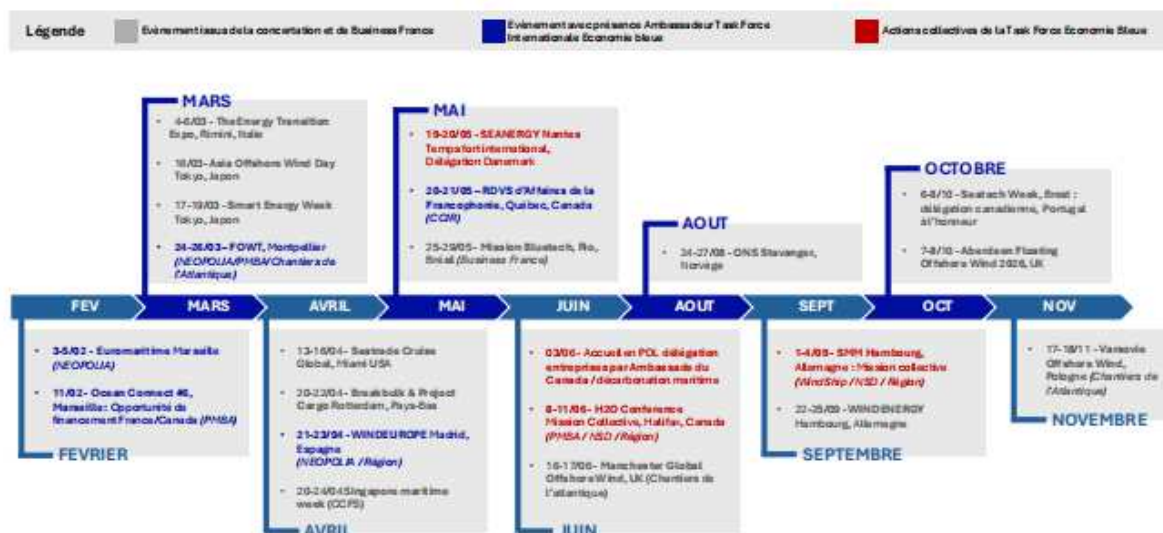
L'objectif est véritablement d'accompagner les acteurs du territoire, les entreprises en premier lieu, autour de leurs enjeux, qui peuvent aller du défrichage de marchés à la découverte d'innovations, mais aussi à la conquête de marchés.

Je prends, pour exemple, l'année dernière — cela a été évoqué — et je remercie d'ailleurs les partenaires, que vous avez vus à travers les présentations de Neopolia, mais aussi du Grand Port, qui ont intégré ces actions. L'idée est également de pouvoir vous accompagner en amont de grands appels d'offres,

notamment en Italie, comme cela a été le cas l'an dernier. Cela a permis à un certain nombre d'entreprises d'initier des courants d'affaires, que ce soit avec les pays scandinaves ou avec des acheteurs italiens, et de valoriser nos savoir-faire sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Nous sommes sur un territoire qui, sur le sujet de l'économie bleue, dispose de véritables atouts, depuis la formation jusqu'à l'industrie, en passant par l'innovation et la recherche-développement. L'objectif, à travers cette association, est de rassembler l'ensemble des acteurs autour de la table et de faciliter les relais entre eux lorsque cela est nécessaire.

Vous le voyez, parmi les actions phares de cette année, il y a évidemment le salon Seanergy, avec un pavillon régional. Une action importante a également consisté à faire venir des acteurs internationaux sur ce pavillon, afin de permettre aux entreprises de la région de les rencontrer. Demain, nous accueillerons une délégation d'une dizaine d'entreprises canadiennes. La semaine prochaine, une mission est prévue au Canada pour défricher ce marché. Il s'agit d'un marché qui a été ciblé à la demande des partenaires réunis au mois de novembre, souhaitant mieux appréhender, dans le contexte géopolitique actuel, les opportunités offertes par ce pays, qui se tourne de plus en plus vers l'Europe afin de diversifier ses marchés et de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Un autre rendez-vous important est prévu début septembre à Hambourg, autour du salon SMM Hamburg. La Région soutient à cette occasion WindShip, qui porte un pavillon avec, je crois, six entreprises de la région qui y exposent. L'objectif est également de pouvoir accompagner les entreprises ou les partenaires qui souhaiteraient explorer ce salon à l'avenir.

TASK FORCE INTERNATIONALE PAYS DE LA LOIRE - ÉCONOMIE BLEUE PLAN D' ACTIONS 2026 | Tous les événements



Sur la slide suivante, très rapidement, et avant de passer la parole à Philippe, parce que les exemples valent mieux que les discours, nous vous projetons le plan d'action 2026. Je ne vais pas entrer dans le détail de chaque action, mais l'idée est que vous puissiez voir que ce plan d'action est riche. Il a été élaboré par les partenaires et par les entreprises. Évidemment, nous ne pouvons pas nous mobiliser sur l'ensemble de ces actions, mais l'idée est de pouvoir savoir ce que font les uns et les autres, où ils se situent, et de se dire que, sur certaines actions, que ce soit un cluster ou une entreprise, ils puissent

également être ambassadeurs du territoire et de la filière sur ces salons, et faire profiter l'écosystème, à leur retour, de ces actions et de leur retour d'expérience. Ce salon mérite-t-il d'être creusé pour les partenaires dans les années à venir ou, au contraire, présente-t-il peu d'intérêt, auquel cas nous passons à l'action suivante.

Philippe MONBET — Directeur du pôle Mer Bretagne Atlantique

Merci, Hicham. Bonjour à toutes et tous. Peut-être, au préalable, un petit mot sur le pôle, puis expliquer pourquoi le pôle est impliqué dans la Task Force internationale.

La mission du pôle Mer Bretagne Atlantique est d'accompagner l'innovation, mais surtout de s'assurer que cette innovation finisse par atteindre les marchés, parce qu'au-delà d'avoir de belles solutions compétitives et efficaces, l'idée est tout de même qu'elles atteignent le marché. Dans cette optique de collaboration et d'accès aux marchés, la composante internationale est indispensable. Cela nous apparaît donc naturel, dès le départ, d'être impliqués dans la Task Force. Je vous ai mis quelque chose qui n'est pas forcément dans l'ordre, mais voilà les apports et pourquoi nous sommes impliqués. Finalement, l'un des atouts du pôle, c'est son réseau. Aujourd'hui, le pôle compte 470 membres. Et puis surtout, au-delà de ce réseau, il dispose d'une base de données de plus de 10 000 membres dans le secteur maritime.

TASK FORCE INTERNATIONALE PAYS DE LA LOIRE - ÉCONOMIE BLEUE
PLAN D' ACTIONS 2026 | Tous les événements



APPORTS

- Assurer une **diffusion d'informations qualifiées** auprès de l'écosystème (pré & post -mission)
- Apporter la **connaissance des acteurs** régionaux et plus généralement des dynamiques de filières (innovation)
- Assurer une **représentativité** de l'écosystème pendant les missions
- Fournir un **'point d'accès unique'** pour les délégations visitées ou visiteuses pour favoriser les collaborations ultérieures
- Ajouter un lien avec les **politiques nationales/étatiques**
- Participer au **rayonnement territorial**
- Porter les **couleurs** de la Région

BÉNÉFICES

- Réaliser de l'**intelligence économique**
- Avoir la capacité de renforcer la visibilité des acteurs du territoire (et donc de la Région)
- Appréhender les marchés à l'export
- Consolider le réseau

BONUS

- Mieux se connaître entre acteurs régionaux



L'objectif est d'apporter à la Région cette capacité de connaissance, de dynamique de filière, d'acteurs et d'opportunités, afin de pouvoir préparer cette stratégie et, finalement, valider les orientations. Le programme qu'a présenté Hicham, avec le calendrier 2026, est le résultat de travaux réalisés en amont, puisque nous n'avons malheureusement pas les moyens d'adresser l'ensemble des secteurs. Il faut, en fonction des atouts et des forces du territoire, se concentrer sur ce que nous estimons avoir le plus de potentiel pour aboutir. Nous venons apporter, au même titre que Neopolia ou d'autres structures, notre connaissance des acteurs et des dynamiques, afin de pouvoir sélectionner et valider cette stratégie.

Nous avons également cette capacité d'être une sorte de courroie de transmission de l'information qualifiée. Je pense que c'est important, pour les acteurs du territoire comme pour les services, d'avoir

une entité qui digère l'information et qui a cette capacité d'atteindre facilement, de manière très ciblée, les acteurs, qu'il s'agisse majoritairement des entreprises, mais aussi, le cas échéant, des laboratoires ou des organisations professionnelles que nous mobilisons pour les missions à l'international. C'est donc un point important. Cette information qualifiée est utilisée aussi bien en amont de la mission que je vais dire, post-mission, puisque nous, lorsque nous participons à une mission en tant que pôle, et encore une fois je parle en tant que tête de réseau — cela peut être également le cas pour Neopolia ou d'autres — nous ramenons un certain nombre d'informations que nous restituons à l'écosystème, et dont les acteurs pourront se saisir pour aller un cran plus loin.

Nous apportons également — et c'est peut-être la spécificité du pôle — un lien avec la dimension nationale. J'ai l'habitude de dire, et ce n'est pas Alexandre qui va me contredire, que dès que nous mettons les pieds dans l'eau, cela devient régional. Nous apportons donc ce lien avec le niveau national sur les synergies, sur les dynamiques et sur les politiques publiques. Cela nous permet de préparer ou de renforcer les messages, que ce soit sur la PPE ou sur d'autres politiques publiques, qui viennent appuyer les volontés de la Région d'aller sur une thématique ou une autre, et d'apporter ce petit plus qui nous permet d'ouvrir les horizons et d'avoir un lien plus large.

Nous pouvons aussi porter au sens propre et figuré les couleurs de la région. C'est quelque chose d'important pour nous. C'est aussi un bénéfice pour le pôle de pouvoir, auprès de ses membres, les représenter dans les missions internationales. Tu parlais d'exemple tout à l'heure, Hicham. Nous avons eu dernièrement une mission dans les pays scandinaves, en Norvège, et nous avons rencontré un certain nombre d'armateurs. Les pays scandinaves s'orientent également vers le vélisque. Une action concrète consiste à pouvoir remonter, notamment aux Chantiers de l'Atlantique, pour SolidSail, un certain nombre de contacts d'armateurs qualifiés, qui vont opérer une transition sur leur flotte, que ce soit sur des navires neufs ou en rétrofit, vers ces solutions.

Peut-être un dernier point, pour ne pas être trop long. Le bénéfice de toutes ces missions — et je pense que nous nous accordons tous à le dire — est qu'au-delà du réseautage avec les partenaires internationaux, il s'agit aussi de réseauter entre nous, de mieux nous connaître. Je vois Mathieu et Philippe ici. Je pense que si, aujourd'hui, j'entretiens de très bonnes relations avec eux, cela tient aussi aux missions que nous avons pu réaliser ensemble. Quelquefois, nous échangeons mieux en mission, plus facilement et plus longuement, que lorsque nous nous côtoyons régulièrement lors d'événements locaux ou nationaux. Ces missions constituent des moments privilégiés pour avancer sur nos stratégies collectives, sur les messages à porter et sur les relations entre nous. Modeste témoignage d'une tête de réseau qui assure la représentativité de l'écosystème. Bien sûr, nous restons à votre service et au service de la Région pour contribuer au rayonnement du territoire et de ses acteurs.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci à tous les deux, avec ou sans cravate, parce que, pour ceux qui ne le voient pas, c'était le petit clin d'œil sur cette photo. Monsieur Philippe MONBET porte une cravate Pays de la Loire qu'il avait fait réaliser spécifiquement pour cette mission. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je voulais vraiment que nous mettions en lumière cette démarche, parce que c'est une démarche particulièrement puissante et nous marquons beaucoup de points avec cette approche très différenciante. Le faire ensemble, c'est ce que nous savons faire, mais là, nous le faisons très, très bien. S'il n'y a ni questions ni interventions, je vous propose de donner la parole à Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD et à Monsieur Alexandre ELY pour clôturer cette séquence.



Jean-Sébastien BOUCARD — Adjoint à la Secrétaire générale pour les affaires régionales

Merci, Madame la Vice-présidente. Je remercie tous les intervenants. C'était très intéressant. Cela nous a permis, collectivement, d'être tous au même niveau d'information. Je pense que c'était important, puisque les dossiers ont progressé depuis la dernière Assemblée Régionale Mer et Littoral, qui s'était tenue en novembre. Cela vous a permis de voir les avancées majeures dans le cadre national, ainsi que ce que nous en faisons localement, avec une forte implication à la fois des acteurs publics et des acteurs privés. Je remercie les entreprises qui sont intervenues aujourd'hui. Il était également très important d'apporter un éclairage opérationnel, ainsi que de souligner l'imbrication de toute une filière, essentielle pour l'économie ligérienne. Nous avons des enjeux de souveraineté, ainsi que des enjeux de transition écologique qui sont majeurs, que nous portons collectivement. Je vous remercie donc tous de poursuivre vos travaux ensemble dans les mois à venir, au cours desquels nous aurons encore de grandes échéances. Merci à vous.

Alexandre ELY — Adjoint du Préfet maritime de l'Atlantique

Quelques mots pour conclure. Merci à tous pour vos interventions. La richesse des interventions, ainsi que la diversité des domaines évoqués, illustrent bien l'ensemble des défis, ou en tout cas des enjeux, qui nous attendent collectivement. Je voulais souligner, comme Monsieur Jean-Sébastien BOUCARD vient de le faire à l'instant, la dimension partenariale dans de nombreux domaines et à travers les exemples qui ont été développés aujourd'hui, entre les services de l'État, les collectivités territoriales et les porteurs de projets. L'aboutissement du projet EMYN en est une belle illustration.

J'avais en tête de vous donner un chiffre analogue à celui que j'avais en mémoire pour le parc de Guérande, qui avait, de mémoire, nécessité 60 arrêtés de la préfecture maritime entre la phase de construction et la phase de mise en service. Il a été procédé de manière un peu différente pour Yeu-Noirmoutier, puisqu'il s'agissait d'arrêtés à tiroirs, avec des zones qui s'ouvraient au fur et à mesure. Nous ne sommes donc pas tout à fait sur le même résultat chiffré en termes d'actes administratifs, mais la collaboration a été permanente. Je pense que c'est une très bonne illustration de la capacité de mobilisation et de réussite sur des projets ambitieux.

Je voulais simplement attirer votre attention sur le fait que nous avons deux parcs opérationnels sur la façade ligérienne et qu'une feuille de route importante se met en place. Sur le volet portuaire, je ne reviens pas. Il existe également des enjeux absolument considérables sur les activités d'extraction de granulats et sur l'industrie. Cela nous renvoie de manière systématique à nos travaux de concertation à l'échelle de la façade. Les CMF, les Conseils Maritimes de Façade, ont du sens. Leur outil permanent, la Commission Permanente, a également du sens. Nous dérisquons et nous construisons de la concertation dans les conditions que j'ai indiquées. Pour ces deux parcs, comme pour l'ensemble des projets présentés aujourd'hui, il y a déjà un travail considérable au regard de l'ambition de la feuille de route. Nous ne manquons pas de travail, nous nous retrouvons les manches et nous nous retrouvons la prochaine fois pour constater de nouveaux progrès. Merci à tous.

Claire HUGUES — Vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires maritimes

Merci beaucoup. À mon tour, je voudrais vraiment remercier infiniment la disponibilité, la clarté et le travail de présentation réalisés par l'ensemble des intervenants. Je voulais également vous remercier toutes et tous de votre présence, d'avoir libéré cette matinée pour cette instance de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral.

Dans la continuité, nous évoquons nos Conseils maritimes de façade, qui constituent une instance de dialogue et de partage extrêmement importante. J'en profite pour vous tendre une perche, car lorsque nous construisons l'ordre du jour de ces Assemblées Régionales Mer et Littoral, nous avons un certain nombre de sujets d'actualité, qui nécessitent du partage, de l'explication et, parfois, de la concertation, puisque nous pouvons être amenés, en Assemblée Régionale Mer et Littoral, à émettre un pré-avis sur certains avis du Conseil maritime de façade. Mais cette Assemblée Régionale Mer et Littoral est aussi la vôtre. Je vous tends la perche, car si vous avez des sujets sur lesquels vous souhaiteriez être éclairés, ou des thématiques davantage en lien avec ce que vous êtes et ce que vous représentez, vos propositions sont les bienvenues afin que nous puissions construire ensemble l'ordre du jour. Cela avait été le cas, effectivement, en amont avec Madame Agnès GARÇON sur les granulats marins. Franchement, n'hésitez pas : ce n'est pas l'Assemblée de l'État et de la Région, c'est bien notre Assemblée collective.

Je vous tends la perche et je vous donne rendez-vous — je ne sais pas encore à quelle date — mais après l'été, très probablement. En tout cas, merci de votre présence, merci pour les présentations des uns et des autres, et bonne fin de journée à tous.
